

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9131

Vendredi 2 Octobre 2020

## Driss Lachguar

# *La quasi-totalité des partis sont favorables à la modification du quotient électoral*

*Le but des consultations est de parvenir à un système électoral consensuel qui combat l'abstention politique et garantit la participation politique et la transparence*



Lire page 3

Séance de politique générale, le 19 octobre, sur l'action gouvernementale à l'aune de la situation épidémiologique



Réunion du bureau de la Chambre des représentants sous la présidence de Habib El Malki

Page 2

Les mineurs non accompagnés en France Entre stéréotypes et réalité



Pages 4-5

L'économie nationale s'est contractée de 15% au deuxième trimestre



Forte baisse de la VA des activités non agricoles (15,5%) et de la demande intérieure (13,2%)

Page 14

La liste de Halihodzic Première cape de Munir El Haddadi



Page 30

# Séance de politique générale, le 19 octobre, sur l'action gouvernementale à l'aune de la situation épidémiologique

Réunion du bureau de la Chambre des représentants sous la présidence de Habib El Malki



Une séance des questions relatives à la politique générale adressées au chef du gouvernement aura lieu le 19 octobre prochain, sur la politique gouvernementale à l'aune de la situation épidémiologique.

Selon un communiqué publié à l'issue de la réunion hebdomadaire du bureau de la Chambre des représentants tenue mardi sous la présidence de Habib Malki, président de celle-ci, cette séance des questions relatives à la politique générale sera placée sous le thème "La politique gouvernementale à l'aune de l'évolution de la situation épidémiologique".

S'agissant de la mission de contrôle, le bureau de la Chambre a passé en revue le bilan "positif" de la session précédente, en ce qui concerne les ques-

tions orales hebdomadaires.

Dans ce sens, le bureau de la Chambre a décidé, suite aux concertations entre la présidence de la Chambre et les groupes et le groupement parlementaires, de consacrer l'ordre du jour des questions hebdomadaires du mois d'octobre aux secteurs de l'éducation et l'agriculture (la session du 12 octobre) et de la santé et l'intérieur (la session du 26 octobre).

Ainsi, le bureau a souligné l'importance de la dimension de contrôle en tant que mécanisme qui contribue au renforcement de la présence de la Chambre dans les différents chantiers et institutions nécessitant un suivi efficace.

A cette occasion, le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a passé en revue les événements

qu'a connus le pays au cours des dernières semaines, à savoir les discours de SM le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête de Trône et de la Révolution du Roi et du peuple, à travers lesquels le Souverain a identifié des chantiers structurels aux niveaux social et économique.

Le président et les membres du bureau de la Chambre ont, également, rappelé les efforts déployés par les comités permanents pendant la période entre les deux sessions, que ce soit au niveau de l'approbation de certains décrets-lois dictés par l'intérêt national ou à travers le contrôle de gestion de différents secteurs ministériels.

Le bureau de la Chambre des représentants a, aussi, examiné le bilan législatif présenté par les groupes et le groupement parlementaires dans le cadre des propositions de lois concer-

nant le cadre juridique de la loi organique relative à la Chambre des représentants et des dispositions concernant la procédure civile, l'enrichissement illégitime et le conflit d'intérêt.

Pour ce qui est de la relation de la dite Chambre avec certaines institutions constitutionnelles, le bureau a pris connaissance de plusieurs rapports élaborés par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), à savoir le rapport annuel et l'avis du Conseil concernant l'inclusion régionale du Maroc en Afrique.

Il a, en outre, examiné le rapport du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) sur les "manifestations de Jerada", ainsi que le rapport annuel élaboré par l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption.

## Le Maroc en première ligne de la lutte internationale contre le terrorisme

Le GCTF adopte une déclaration ministérielle véhiculant un message d'unité et d'engagement face à la menace terroriste

Le Forum global de lutte contre le terrorisme (GCTF), co-présidé par le Maroc et le Canada, a adopté, lors de la 17<sup>ème</sup> réunion de son Comité de coordination, tenue mardi, une déclaration ministérielle véhiculant un message d'unité et d'engagement face à la menace constante posée par le terrorisme dans le contexte pandémique actuel.

Cette déclaration ministérielle, indiquée mercredi un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, souligne l'importance d'une mobilisation continue des membres du Forum pour faire

face à la menace globale posée par le terrorisme et reconnaît les efforts entrepris par le Maroc et le Canada comme co-présidents du GCTF, ainsi que par les co-présidents des groupes de travail et codirigeants des initiatives du Forum afin de maintenir une dynamique de travail positive et active dans le contexte pandémique actuel.

L'organisation de cette réunion a également été l'occasion pour les membres du Forum de renouveler leur confiance dans la co-présidence du Maroc et du Canada en prorogeant leur mandat d'une année supplémentaire par rapport à la période initialement prévue, précise la même source.

Le Forum a aussi adopté deux documents de bonnes pratiques portant sur les domaines de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme ainsi que sur la lutte contre le lien pouvant exister entre terrorisme et criminalité transnationale organisée, souligne le communiqué.

Le Forum global de lutte contre le terrorisme (GCTF) est une plateforme lancée en 2011 et co-présidée depuis 2016 par le Maroc. Il est composé de 30 membres (29 pays + l'Union européenne) et coopère étroitement avec de nombreuses organisations internationales, régionales et sous-régionales,

dont l'ONU.

Sa structure s'articule autour de cinq groupes de travail portant sur la lutte contre l'extrémisme violent, les combattants terroristes étrangers, la justice pénale et l'Etat de droit, le renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest et le renforcement des capacités en Afrique de l'Est.

Ses activités réunissent régulièrement des décideurs et des experts dans les domaines de lutte contre le terrorisme.

Le Maroc co-préside le GCTF pour un troisième mandat consécutif qui devrait s'étendre jusqu'à septembre 2022, conclut le communiqué.

# Driss Lachguar : *La quasi-totalité des partis sont favorables à la modification du quotient électoral*



**L**e Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a critiqué l'attitude du parti majoritaire qui veut imposer sa propre vision en ce qui concerne la réforme des lois électorales.

Lors de son passage mercredi dernier à l'émission « Confidences de presse » sur 2M, il a souligné que les consultations concernant les prochaines échéances électorales sont toujours en cours et que le processus électoral est une attribution des gouvernements du monde entier.

Il a expliqué que le Maroc a choisi le pluralisme et que le but des consultations est de parvenir à un système électoral consensuel qui combat l'abstention politique et garantit la participation politique et la transparence.

Après avoir rappelé que le processus électoral actuel et le quotient électoral sont injustes, le dirigeant itihadi a critiqué le fait que le PJD exprime publiquement sa position à propos dudit quotient alors que les consultations sont toujours en cours, qualifiant cette manière d'agir de « sorte d'épouvantail ».

Mieux encore, Driss Lachguar a affirmé que la majorité des partis, soit 99 % de ceux qui prennent part à ces consultations, sont favorables à la proposition relative à la modification du quotient électoral

et ont critiqué l'attitude du PJD qui veut imposer sa vision sous prétexte qu'il est le premier parti en termes de sièges au Parlement. « Est-ce que les autres partis ne représentent rien ? », s'est-il interrogé à ce propos.

Il y a lieu de souligner que le quotient électoral est actuellement basé sur le nombre de voix valides exprimées, alors que la majorité des partis politiques optent pour un quotient calculé sur la base du nombre des inscrits sur les listes électorales.

Selon le dirigeant socialiste, « calculer le quotient électoral sur la base des votes exprimés est injuste », affirmant qu'il y a « des partis dont les sièges ont été extorqués et donnés à d'autres partis ».

Il a également rappelé que tout au long de l'histoire du Maroc, le processus électoral a toujours bénéficié d'un consensus, ajoutant que « les consultations qui se déroulent actuellement ont montré que des centaines de milliers de voix ont été perdues lors des élections précédentes, et ont conduit à une polarité artificielle ».

Driss Lachguar a, par ailleurs, conseillé ceux qui s'opposent à cette réforme de recourir à la Cour constitutionnelle, tout en soulignant que « les réformes électorales ne doivent pas être considérées avec une logique égoïste ».

Le dirigeant itihadi s'est opposé à l'idée de constitution d'un gouvernement de technocrates surtout que le Maroc prépare les prochaines échéances, qu'il a besoin d'un gouvernement pleinement responsable, et que le peuple peut juger l'action des gouverne-

ments sortants pendant les élections. « Si nous formons un gouvernement de technocrates comment pourra-t-on le juger ? », s'est-il demandé.

Concernant la peine de mort, Driss Lachguar a rappelé que la position officielle de l'USFP est claire depuis fort longtemps à propos de ce sujet, appelant à un débat serein et rationnel entre les différentes parties concernées pour parvenir à un consensus. « Je suis contre tout débat passionné. Nous savons d'avance à quoi peut aboutir un débat sur la peine capitale dans des conditions d'agitation émotionnelle », a-t-il précisé. Et d'ajouter : « Sur ce genre de questions, il devrait y avoir un consensus societal, il devrait y avoir un débat calme et rationnel ».

« Si nous appliquons cette peine, les crimes de ce genre prendront-ils fin ? », s'est-il interrogé avant d'affirmer que « l'on ne peut pas lutter contre la criminalité seulement par la répression pénale, mais également et surtout par l'éducation ».

S'agissant de la création d'une instance illégale et illégitime par des séparatistes à Laâyoune, le Premier secrétaire de l'USFP a souligné que « nous sommes habitués à de telles manœuvres à l'approche des réunions de l'Assemblée générale des Nations unies ou du Conseil de sécurité, et nous avons vu le discours

hostile du président algérien aux Nations unies contre le Maroc et comment notre voisin instrumentalise les séparatistes pour bloquer le passage d'El Guerguarat », tout en rappelant dans ce sens la réponse ferme du secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres qui a sommé les séparatistes de ne pas entraver le mouvement commercial au niveau de ce passage liant le Maroc, la Mauritanie et les pays de l'Ouest de l'Afrique.

« Nous savons au Maroc que l'Algérie, les pantins du Polisario, et une poignée d'égarés à l'intérieur de notre pays provoquent ces gesticulations », a-t-il mis en avant, ajoutant que « nous sommes un Etat d'institutions et de droit, et j'ai vu comment le procureur général a réagi avec responsabilité et sérénité dans cette affaire. Nous devons laisser la justice trancher dans ce dossier ».

Répondant à une question concernant le soutien financier aux artistes qui a suscité un tollé sur les réseaux sociaux, le Premier secrétaire a affirmé que ce soutien est un appui à la créativité et à l'art, et sans cela, cette créativité et cet art ne se perpétueraient pas.

Il a, par ailleurs, précisé que le ministère de la Culture accorde une attention particulière aux artistes qui souffrent en silence à cause de la pandémie de Covid-19.

Mourad Tabet



*Le but des consultations est de parvenir à un système électoral consensuel qui combat l'abstention politique et garantit la participation politique et la transparence*

## Les mineurs non accompagnés en France

# Entre stéréotypes et réalité



Faut-il s'attendre à un reflux massif des mineurs marocains non-accompagnés en France vers la mère-patrie ? En effet, la pression médiatique et politique se resserre sur eux depuis des mois et risque de s'accroître davantage notamment après la dernière attaque à Paris dont l'auteur a été présenté comme un mineur isolé.

La presse française a évoqué dernièrement l'existence de contacts en haut lieu entre Paris et Rabat afin d'engager des procédures d'expulsion de ces «mineurs isolés» vers leur pays d'origine, tout en garantissant leurs droits sociaux et juridiques. On parle même d'une éventuelle prochaine visite de Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur français, au Maroc et en Algérie pour décider du sort de ces mineurs.

### Un retour improbable

«Il est fort possible que les mineurs marocains soient refoulés, mais il ne faut pas s'attendre à un reflux massif. D'autant plus qu'il faut l'aval des autorités marocaines pour les accueillir. En fait, ce dossier pose plusieurs contraintes d'ordre juridique et

pratiques», nous a indiqué Saïd Mchak, chercheur en droit international de la migration. Et de poursuivre : «En effet, ces retours doivent être volontaires et délibérés et prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. Ceci d'autant plus que chaque cas doit être étudié distinctement des autres. Le retour de ces mineurs pose également la question du sort qui leur sera réservé une fois arrivés au Maroc vu qu'il n'y a pas de structures d'accueil adéquates et aptes à les accueillir. Du coup, la question de garantir l'intérêt supérieur de ces enfants se pose avec acuité».

Mais la véritable contrainte, selon notre interlocuteur, demeure celle de l'identification de ces mineurs. «Ce point a souvent constitué le motif d'un désaccord entre le Maroc et certains pays de l'UE. En fait, Rabat a toujours refusé de les accueillir sans vérification de leurs identités. Et pour cause, beaucoup de mineurs algériens, tunisiens ou subsahariens ont été identifiés par certains pays européens comme Marocains et refoulés vers le Maroc sur la base de cette identification», nous a-t-il expliqué. Et d'ajouter : «La Suède, à titre d'exemple, a identifié plusieurs personnes comme marocaines sur le seul motif qu'elles

ont passé des appels téléphoniques sur leurs portables vers le Maroc. Une identification qui a été catégoriquement réfutée par le Royaume».

Pour Saïd Mchak, ces problèmes et ces contraintes n'ont rien de nouveau puisque ce dossier ne date pas d'aujourd'hui. «Nous avons déjà vécu ce genre de situation avec l'Espagne, l'Allemagne, la Suède et autres. Mais, il faut préciser, cependant, que ce dossier ne concerne pas uniquement le Maroc. L'Algérie, la Tunisie et les pays subsahariens sont également concernés. A ce propos, notre interlocuteur estime qu'il y a trop de focalisation sur les mineurs marocains non accompagnés alors que les statistiques les concernant sont rares.

### Guéguerre des chiffres

En effet, les chiffres disponibles évoquent souvent un nombre total de mineurs sans préciser leur nationalité. Selon des données de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) rapportées par Europe1, le nombre de mineurs étrangers isolés a atteint 8.000 en 2016 avant de passer à 15.000 en 2017 puis, à 17.922 en 2018. La même source affirme qu'il s'agit en

grande majorité de garçons - les filles ne représentent que 4 à 4,5% -, originaires pour les deux tiers d'entre eux des pays d'Afrique subsaharienne.

Un document de Médecins du monde datant de 2017 a indiqué que le nombre de mineurs étrangers non accompagnés s'élevait, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016, à 8054. Les départements français ont, pour leur part, estimé lesdits mineurs pris en charge à 14.000 (outre-mer compris) à la fin de l'année 2016 et à 18.000 au 1er juin 2017.

Des chiffres que conteste le journal Le Figaro qui estime que le nombre de ces mineurs est passé de près de 4000 personnes en 2014 à 40.000 en 2020 tout en précisant que la France reçoit entre 2.000 à 3.000 demandes par mois et que ces mineurs coûtent deux milliards d'euros par an au budget de l'Etat.

Pour sa part, le site Le Temps a avancé qu'il y avait en 2019 près de 17.000 mineurs non accompagnés (MNA) en attente d'évaluation par les autorités, selon des chiffres de l'Office de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et qu'au total, jusqu'à 50.000 MNA seraient présents sur le territoire français, et 20.000 sous la protection de l'Aide

sociale à l'enfance.

Gérald Darmanin, a réfuté dernièrement ces chiffres en indiquant que la France compte uniquement 16.000 mineurs isolés.

### Une France peu regardante sur les droits des MIE

La France sera-t-elle prête à entamer des retours involontaires irrespectueux de l'intérêt supérieur de l'enfant ? «Oui», à en croire l'Association France terre d'asile (FTA) qui a indiqué que malgré le fait que le droit français interdit l'éloignement d'un mineur isolé, celui-ci peut être refoulé après contestation de sa minorité, le plus souvent par le biais unique d'un examen d'âge osseux. Le rapport d'observation 2016-2017 de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) a révélé que sur les 223 mineurs isolés «avérés» placés en zone d'attente en 2016, 22 ont été renvoyés.

Pis, les autorités françaises les enferment alors que l'enfermement des mineurs, qu'ils soient isolés ou accompagnés, est en contradiction avec le droit international, le droit interne, la jurisprudence européenne et les recommandations des instances



nationales et internationales de protection des droits. Certaines associations ont souligné que 551 mineurs isolés ont été enfermés en 2017 dans les Centres de rétention administrative de la métropole (CRA).

La France a été critiquée sur ce point à de nombreuses reprises. Le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, dans le cadre de son rapport d'examen périodique de la France publié en juillet 2015, a demandé à Paris d'interdire toute privation de liberté pour les mineurs en zones de transit et dans tous les lieux de rétention administrative en métropole et en outre-mer ; s'assurer que les mineurs isolés étrangers reçoivent une protection judiciaire et le soutien de l'Aide sociale à l'enfance ; veiller à ce que le contrôle du juge judiciaire intervienne avant toute exécution d'une mesure d'éloignement ou de refoulement du territoire. Mais malgré le droit et les injonctions internationales, précise l'ONG FTA, l'enfermement et le refoulement des MIE continuent d'être une réalité en France.

### Profils divers et atypiques

Mais qui sont réellement ces mineurs ? Loin de l'image donnée par les médias français les décrivant comme des personnes livrées à elles-mêmes ou prises en charge par des filières clandestines, ne parlant souvent pas un mot de français, accros à la « colle » et qui multiplient les larcins et les agres-

sions de plus en plus violentes, Olivier Peyroux, sociologue, explique qu'il ne s'agit ni d'orphelins ni d'enfants de la rue, mais d'enfants qui ont des attaches familiales, dont certains savent lire et écrire. « Il n'y a pas vraiment de profil type, certains ont immigré pour trouver du travail, d'autres après avoir été marginalisés à cause du remariage d'un de leurs parents, certains ont imité des amis... La principale évolution, c'est que, depuis deux ans, on voit arriver des mineurs venus d'Algérie ou de Tunisie alors qu'auparavant ils étaient tous originaires du Maroc », précise le sociologue dans un entretien avec le journal français 20 minutes. Et de poursuivre : « Avant leur arrivée en France, ils étaient déjà présents dans plusieurs pays d'Europe comme l'Espagne, la Suède ou la Belgique. Et si la porte d'entrée sur notre territoire a été Paris, on a constaté assez rapidement de l'installation de groupes de mineurs marocains à Rennes, Lyon, Toulouse ou Nantes... Leur arrivée en banlieue, notamment en Seine-Saint-Denis, est plus tardive ».

Le sociologue a affirmé, par ailleurs, que la plupart des MIE s'enfuient des foyers dans lesquels ils sont placés et refusent toute aide. Et de préciser que certains jeunes s'en sortent. « Ceux qui sont dans la rue aujourd'hui ne sont pas ceux d'il y a quatre ans. Certains sont repartis comme ils sont venus sans qu'on sache ce qu'ils font ni où ils sont aujourd'hui, mais d'au-

tres se sont réinsérés », a-t-il indiqué.

De son côté, la sociologue Angéline Etienne a démontré dans un autre rapport antérieur daté de 2002 et intitulé : « Cartographie des mineurs isolés étrangers en France », que le profil type de MIE n'existe pas. En effet, on trouve parmi ces mineurs « des exilés » qui viennent de toutes les régions ravagées par la guerre et les conflits ethniques ; « des mandatés » dont le départ est incité, aidé, voire organisé par leur famille (parents ou proches), afin de travailler, d'envoyer de l'argent, de poursuivre des études ou d'apprendre un métier. L'objectif secondaire peut être parfois de faire venir plus tard le reste de la famille ; « des exploités » par des trafiquants de toutes sortes, parfois victimes de la traite des êtres humains ; « des fugeurs » qui ont quitté leur lieu de vie (parents, famille élargie, orphelinat) à cause des conflits ou de la maltraitance ; « des errants » déjà en situation d'errance dans leur pays d'origine pour certains depuis longtemps (plusieurs mois ou plusieurs années) qui vivaient de la mendicité, de petits emplois de fortune, de délinquance, parfois de prostitution, et qui décident de venir en Europe dans l'espoir d'une vie meilleure ; « des rejoignants » qui rejoignent un membre plus ou moins proche de leur famille installée en Europe. Dans le cas d'un ascendant direct, le but peut être un regroupement familial déguisé ; mais il peut aussi s'agir d'un accueil beaucoup plus aléa-

toire qui, au gré des conditions d'accueil et/ou du hasard des rencontres, isole le mineur ou le met en danger.

### C'est un problème purement français

Pour le chercheur Said Mchak, la résolution de ce dossier est du ressort des autorités françaises. « Le Maroc n'endosse aucune responsabilité dans ce dossier. C'est au pays d'accueil d'assurer la protection de ces mineurs comme cela est défini internationalement et selon les conventions et le droit international », nous a-t-il confié. En effet, la protection des MNA en France se fonde sur celle de l'enfance en danger telle que prévue dans le dispositif juridique français

de protection de l'enfance qui est applicable à tout mineur en danger, sans condition de nationalité, précise un document de Médecins du monde. Aussi, en matière de protection de l'enfance, la notion de danger est définie par les articles 375 du Code civil et la L.221-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui prévoient que des mesures de protection doivent être prises dès lors que « la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ». Le simple fait d'être isolé, sans parent ou représentant légal sur le territoire, place le MNA en situation de danger.

Hassan Bentaleb

### Mineur non accompagné ou mineur isolé

Il n'existe pas de définition juridique du mineur non accompagné ou isolé en droit français : est considérée comme mineure isolée « une personne âgée de moins de 18 ans qui se trouve en dehors de son pays d'origine sans être accompagnée d'un titulaire ou d'une personne exerçant l'autorité parentale »<sup>4</sup>, c'est-à-dire sans quelqu'un pour la protéger et prendre les décisions importantes la concernant. La notion d'isolement a été définie récemment : « La personne est considérée comme isolée lorsqu'aucune personne majeure n'en est responsable légalement sur le territoire national ou ne le prend effectivement en charge et ne montre sa volonté de se voir durablement confier l'enfant, notamment en saisissant le juge compétent »<sup>5</sup>. Un mineur n'a pas à justifier d'un titre de séjour en France. Pour cette raison, un mineur (et a fortiori un mineur non accompagné) ne peut être considéré en situation irrégulière et ne peut donc pas faire l'objet d'une reconduite à la frontière ou d'un placement en rétention.

Source : L'accès aux droits et aux soins des mineurs non accompagnés en France, Cadre légal et dysfonctionnements.

## Un nouveau service de réanimation à Agadir

Le pavillon 14, relevant de l'hôpital régional Hassan II à Agadir, s'est transformé à présent en un service de réanimation supplémentaire, entièrement dédié aux patients atteints du Covid-19.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par la direction régionale de la santé de Souss-Massa, en vue de promouvoir l'offre sanitaire relative à la prise en charge des personnes infectées, indique la direction dans un communiqué.

Équipé de 54 lits supplémentaires, ce nouveau service, destiné aux personnes positives se trouvant dans un état grave, permettra d'atténuer la pression sur le service de réanimation central, conclut-on de même source.



## Un policier soupçonné d'escroquerie

La Brigade de la police judiciaire du district de sûreté de Sala Al-Jadida a ouvert, mercredi, une enquête préliminaire sous la supervision du parquet compétent à l'encontre d'un brigadier-chef de police, pour son implication présumée dans une affaire de fraude et d'escroquerie.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le mis en cause, relevant du Corps urbain de la préfecture de police de Rabat, aurait reçu une somme d'argent de 20.000 dhs de la part d'une victime en contre-partie de fausses promesses d'intermédiation pour intégrer sa sœur dans les rangs de la Sûreté nationale, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

# Ahmed Réda Chami : Développer une stratégie intégrée dédiée à l'intégration du Maroc en Afrique

*Présentation de l'avis du CESE au cours d'une rencontre virtuelle*



Pour relever le défi de l'intégration régionale du Maroc et en faire un levier de développement durable, le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Ahmed Réda Chami, a souligné, mercredi à Rabat, la nécessité de développer une stratégie intégrée et formalisée, dédiée à l'intégration du Maroc en Afrique, en concertation entre les secteurs public et privé.

Intervenant lors d'une rencontre virtuelle dédiée à la présentation de l'avis du Conseil, intitulé "L'intégration régionale du Maroc en Afrique: Pour une stratégie au service d'un développement durable avec l'Afrique", il a indiqué que l'impulsion Royale a permis au Maroc de renfor-

cer un partenariat mutuellement avantageux pour le Maroc et ses partenaires africains, notant toutefois que le niveau des échanges commerciaux du Maroc avec les pays d'Afrique, qui ne dépasse pas 4% de l'ensemble de ses échanges, ne reflète pas le véritable potentiel existant en matière de coopération économique et des complémentarités à mettre en place.

C'est dans ce sens que le CESE préconise dans son avis, et conformément à la vision éclairée de SM le Roi, d'envisager une stratégie d'intégration du Maroc en Afrique en adoptant le co-développement comme mode d'action, pour promouvoir un partenariat mutuellement avantageux en termes de développement

économique, de consolidation de la solidarité, de partage de savoir-faire et d'amélioration du bien-être des populations, a-t-il dit.

Il a, en outre, relevé que dans le contexte actuel marqué par la crise du Covid-19, la mise en place de stratégies régionales intégrées dans le domaine de la santé, la recherche et l'industrie pharmaceutique, constitue une réponse adaptée de nature à fédérer les efforts et les moyens, à promouvoir des chaînes de valeur régionales et in fine à renforcer la résilience des pays d'Afrique.

Pour sa part, Moncef Ziani, membre du CESE et rapporteur du thème, a présenté les conclusions et les recommandations du Conseil pour améliorer

l'intégration régionale du Maroc en Afrique, ajoutant que l'approche préconisée vise à assurer un caractère à la fois global, cohérent, inclusif et pragmatique au processus d'intégration, tout en s'articulant autour de quatre axes majeurs.

Le premier axe vise à ériger l'intégration régionale du Maroc en Afrique en priorité, selon Moncef Ziani, le deuxième à renforcer les instruments d'intégration aux plans régional et continental et d'apporter de la cohérence et de la complémentarité entre les différents partenariats existants, tandis que le troisième axe a pour objectif d'opérationnaliser et de renforcer les instruments de coopération au plan bilatéral.

Le quatrième axe propose des actions transversales qui ont trait à la mise en place d'instruments d'accompagnement adaptés en vue d'une meilleure intégration régionale du Maroc en Afrique et ses retombées positives sur les populations, a-t-il ajouté.

Il a, également, souligné la nécessité de la prise en compte d'une approche intégrée articulée autour du développement économique durable, de l'amélioration des conditions de vie des populations, de la durabilité environnementale et sociale et de l'amélioration de la gouvernance du processus d'intégration.

Elaboré dans le cadre d'une auto-saisine, le rapport du Conseil économique, social et environnemental sur l'intégration économique régionale du Maroc en Afrique met la lumière sur la politique de coopération volontariste engagée par le Maroc, au cours des vingt dernières années, avec les pays africains, orientée vers la responsabilité partagée et la solidarité.

Ceci étant, et en dépit de ces efforts louables et des résultats positifs réalisés, les retombées de ces partenariats n'ont pas encore atteint tous les objectifs visés, se révélant en-deçà des opportunités qu'offre l'intégration régionale en matière de développement économique et d'aspiration des populations.

# Nasser Bourita : *Le dialogue inter-libyen a transformé une impasse de plusieurs années en un véritable élan*

Les résultats du dialogue inter-libyen tenu récemment à Bouznika, représentent une étape importante qui transforme une impasse de plusieurs années en un véritable élan, a indiqué le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"La grande avancée des pourparlers de Bouznika a été la volonté et l'engagement des Libyens de s'asseoir ensemble et de discuter des moyens de sortir de l'impasse politique actuelle", a-t-il déclaré dans une interview publiée mercredi par l'Institut des études sécuritaires (ISS), basé dans la capitale sud-africaine Pretoria.

"Une réalisation supplémentaire a été le format de ces pourparlers, car ils étaient appropriés et dirigés par les Libyens", a ajouté le ministre, notant que les discussions se sont déroulées entre des représentants d'institutions dont la légitimité découle de l'Accord de Skhirat de 2015, qui reste un cadre libyen valide que les représentants du pays peuvent mettre à jour, adapter et modifier.

A l'issue des pourparlers de Bouznika, les deux délégations du Haut conseil d'Etat libyen et du Parlement de Tobrouk, sont parvenues, pour la première fois, à un accord global sur les critères et les mécanismes transparents et objectifs pour occuper les postes régaliens, s'est-il félicité.

En outre, a poursuivi Nasser Bourita, les délégations libyennes ont convenu de poursuivre ce dialogue et de reprendre les réunions afin d'achever les mesures nécessaires qui garantissent l'application et l'activation de cet accord, signalant qu'"une piste politique est bel et bien ouverte, fa-



vorisant, espérons-le, une solution politique globale au conflit libyen".

"Le Maroc s'est toujours tenu et restera aux côtés du peuple libyen pour l'aider à retrouver sa stabilité, son progrès et son bien-être", a assuré le ministre.

Cependant, a-t-il noté, "il s'agit d'un processus libyen-libyen" et "le Maroc n'a présenté aucune proposition ni même une recommandation, autre que d'encourager les frères libyens à s'asseoir, à parler et à se focaliser sur la solution et non sur les processus".

"La position de principe de Sa Majesté le Roi Mohammed VI est que la solution

ne peut exister que si elle est libyenne, politique et inclusive. Et surtout, elle ne devrait et ne pourrait pas être militaire", a souligné Nasser Bourita.

Il a insisté, à cet effet, que l'impasse peut être dépassée "si les ingérences extérieures dans la crise libyenne cessent immédiatement, notamment le flux d'armes qui alimente le conflit, compromettant la sécurité de toute la région sahélo-maghrébine".

"Le conflit libyen n'est pas seulement une tragédie pour la Libye et le Maghreb, c'est aussi un non-sens stratégique et une situation sans issue pour tout le monde sur

le long terme", a déploré le ministre, notant qu'"il est grand temps de faire preuve de sagesse".

"L'accord de Skhirat et les résultats des pourparlers de Bouznika ont montré, sans aucun doute, que les Libyens peuvent surmonter leurs différends quand on leur permet de résoudre leurs problèmes par eux-mêmes, sans ingérence", a soutenu Nasser Bourita.

Il a rappelé, également, que le Maroc a pleinement confiance dans les Libyens et "appuie fermement ce sur quoi ils s'accordent pour parvenir à une solution politique durable et pacifique à la crise".

## Préparatifs pour la tenue de la prochaine session de la Commission mixte Maroc-Russie



La Russie et le Maroc sont déterminés à approfondir le dialogue politique sur les

questions internationales d'intérêt commun, a indiqué mercredi le ministre russe des Affaires

étrangères dans un communiqué. Le représentant spécial du Président de la Fédération de

Russie pour le Moyen-Orient et les pays africains, vice-ministre des Affaires étrangères, Mikhaïl Bogdanov et l'ambassadeur du Maroc à Moscou, Lotfi Bouchaara, ont réaffirmé lors d'une réunion tenue mercredi, la disposition de Moscou et de Rabat de relancer et d'approfondir le dialogue politique portant sur les problématiques internationales d'intérêt commun.

Les discussions ont également porté sur les questions d'actualité concernant le développement des relations bilatérales notamment les préparatifs pour la tenue de la prochaine session de la Commission intergouvernementale mixte Maroc-Russie pour la coopération économique, scientifique et technique prévue à Moscou.

Les deux parties ont également procédé à un échange de

vues sur la situation en Afrique du Nord et dans la région du Sahel et du Sahara y compris la Libye et le Mali, en mettant l'accent sur le règlement politique et diplomatique dans la région.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a eu le 11 septembre un entretien téléphonique avec le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov.

Cet entretien s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique approfondi entre le Maroc et la Russie, conclu lors de la visite historique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à Moscou, en mars 2016.

Les deux ministres avaient également salué la dynamique positive des relations bilatérales entre les deux pays.

# L'ONDE lance une dynamique nationale pour contrer l'exploitation sexuelle des enfants



L'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE) a lancé, mercredi à Rabat, une nouvelle dynamique nationale à même de promouvoir l'action de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des enfants, en particulier les abus sexuels.

Cette dynamique trouve son fondement dans une série d'actions basées sur l'appui aux organisations de la société civile au niveau national et local, le renforcement du partenariat avec les Centres hospitaliers universitaires (CHU) et l'organisation de sessions de formation au profit des enfants eux-mêmes et des acteurs institutionnels et associatifs.

Elle repose aussi également sur la création de commissions ad hoc régionales composées d'enfants parlementaires pour assurer le suivi-évaluation de la situation de l'enfance

et sur la présentation de recommandations à ce sujet au niveau national.

Intervenant à cette occasion, la directrice exécutive de l'ONDE, Lamia Bazir, a souligné que cette rencontre organisée dans des circonstances sanitaires exceptionnelles, intervient à un moment où le phénomène de la violence à l'égard de l'enfant et de la violation de ses droits demeure toujours d'actualité, notamment en termes d'abus sexuels, notant que la situation est regrettable et remet en question d'une part l'efficacité des dispositifs de prévention et de répression pour éviter de tels abus commis contre les enfants, mais aussi le système des valeurs et des pratiques sociales en la matière.

Lamia Bazir a relevé que la dénonciation des cas de maltraitance des enfants s'avère insuffisante pour combattre les phénomènes d'exploitation des enfants et condamner les auteurs de ces crimes, soulignant la nécessité d'"opérer un changement radical et positif au niveau de la définition et du statut de l'enfant et d'un saut qualitatif sur les plans sociétal et institutionnel afin de faire de la protection de l'enfant une affaire prioritaire pour tous ainsi qu'une responsabilité partagée".

Le lancement de cette initiative intervient dans la continuité de l'action pionnière de l'ONDE dans la résolution des problématiques liées aux enfants depuis sa création en 1995 sous la direction de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, a affirmé la directrice exécutive, indiquant qu'elle vise à établir un mouvement national à même d'ancrer la culture des droits de l'enfant en vue de lutter contre toutes les formes de violence, notamment les agressions sexuelles.

Elle a relevé que cette dynamique nouvelle constitue un chantier national, caractérisé par divers programmes et activités prenant en compte les particularités de chaque tranche de la société, dans l'objectif de briser les tabous et les réflexes de silence et d'indifférence, tout en mettant en avant l'importance de la sensibilisation et de la mobilisation des familles pour faire face à toutes les formes de violence et de maltraitance.

En effet, la sensibilisation permet à l'enfant d'anticiper les situations de danger évitant ainsi les conséquences psychologiques que peut entraîner le silence, a-t-elle expliqué.

A cet effet, l'ONDE a soutenu une série d'activités de la société civile dans les différentes régions du Royaume, a-t-elle noté, évoquant la signature de conventions de partenariat avec le CHU Ibn Sina de Rabat et le CHU Ibn Rochd de Casablanca, afin de renforcer la coopération en matière d'expertise, d'accompagnement et de prise en charge médicale et psychologique des enfants victimes, avec la perspective d'étendre la collaboration à d'autres CHU du Royaume.

Elle a estimé que la mise en place de dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance demeure indispensable, de même que le renforcement des Unités de protection de l'enfance (UPE) et des Centres d'accompagnement pour la protection de l'enfance (CAPE), qui constitueront un référent dans le signalement et l'accompagnement des enfants victimes au niveau local.

Par ailleurs, elle a relevé l'impératif de garantir l'effectivité des lois et de poursuivre le processus d'harmonisation de la législation nationale avec les standards internationaux.

En outre, Lamia Bazir a souligné la nécessité d'élaborer un Code de l'enfant comportant un chapitre dédié à la protection pénale de l'enfant, conformément à une approche socio-juridique fondée sur le principe de l'intérêt supérieur, affirmant qu'une première mouture de ce code a été préparée par l'ONDE qui se tient prêt à la partager avec les intervenants dans ce domaine.

Cette journée a été l'occasion de lancer des commissions ad hoc régionales composées d'enfants parlementaires, chargées de la défense et du suivi des droits de l'enfant.

Au cours de cette rencontre à laquelle ont participé des responsables de départements gouvernementaux, des représentants de la société civile et des enfants parlementaires, il a été procédé à la projection d'une vidéo consacrée au rôle de l'ONDE dans la protection de l'enfance.

## L'ADD et l'UH2C

### signent une convention de partenariat en matière de développement du digital

L'Agence de développement du digital (ADD) et l'Université Hassan II de Casablanca (UH2C) ont procédé, le mercredi 23 septembre 2020, à la signature d'une convention de partenariat pour renforcer davantage leur coopération dans le domaine de la transformation digitale.

La signature de cette convention vient suite à un ensemble de réalisations réussies dans le domaine de la digitalisation et la mutualisation des efforts, comme la mise en service pour l'UH2C du parapheur électronique, du bureau d'ordre digital et de la plateforme digitale pour la télé-inscription.

Cette convention a pour objectif de définir les conditions et modalités de partenariat entre les parties pour développer et promouvoir l'administration et la culture digitale ainsi que l'incitation à l'entrepreneuriat et l'innovation dans le domaine du digital.

Les deux entités ambitionnent ainsi de mutualiser leurs efforts et de créer des synergies et des convergences en vue de mettre en œuvre les actions inscrites dans la convention de coopération. Il s'agit des cinq axes suivants :

La gouvernance, l'innovation en formation et recherche, l'insertion des diplômés dans le marché de l'emploi, l'inclusion sociale et l'internationalisation.

A travers la conclusion de ce partenariat, M. Mohammed Drissi Melyani, directeur général de l'ADD et Mme Aawatif Hayar, présidente de l'UH2C s'engagent à faire de ce partenariat une expérience pilote réussie en matière d'accompagnement et de transformation digitale de l'Université marocaine et aussi de mettre en place les mécanismes nécessaires visant à un meilleur positionnement pour renforcer l'écosystème national digital et faire face aux évolutions technologiques et aux défis économiques et sociétaux.



Briser les tabous et les réflexes de silence et d'indifférence, tout en mettant en avant l'importance de la sensibilisation et de la mobilisation des familles



# Les autorités publiques dénoncent la tentative de HRW de nuire à l'indépendance de la justice marocaine

Les autorités publiques ont rejeté "catégoriquement", mercredi, le communiqué "tendancieux" de "Human Rights Watch" (HRW) intitulé "Maroc : un journaliste critique poursuivi pour espionnage", daté du 21 septembre 2020, à travers lequel l'organisation "tente d'induire en erreur l'opinion publique en donnant l'impression que le système judiciaire national n'est pas indépendant".

Dans un communiqué, les autorités publiques affirment que le pouvoir judiciaire est indépendant en vertu de la Constitution et que la mise en application des garanties de l'indépendance des magistrats relève des prérogatives du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, institution constitutionnelle spéciale, indépendante des pouvoirs exécutif et législatif.

Cette institution avait publié, le 15 septembre 2020, un communiqué défendant l'indépendance et l'inviolabilité du pouvoir judiciaire, en réponse à certaines ONGs internationales qui, au lieu de contribuer à la consolidation de cette indépendance, appellent à faire pression pour y porter atteinte, rappelle la même source.

La justice marocaine, insistent les autorités publiques, est la seule responsable du dossier de la personne en question, poursuivie en justice pour son implication



présumée dans des actes incriminés par le code pénal marocain. Il s'agit d'actes passibles de mesures et procédures légales et juridiques qui répondent aux conditions d'un procès équitable, souligne-t-on de même source. Cette poursuite en justice n'est aucunement liée à la fonction de journaliste de la personne concernée, qu'il s'agisse de ses articles ou de ses investigations, que seul le Code de la presse et de

l'édition marocain est habilité à régir, tout en sachant que la qualité de journaliste ne dispense point de la poursuite judiciaire, s'il s'avère que les actes reprochés au mis en cause constituent des éléments juridiques matériels et moraux d'un crime qui s'inscrit dans le cadre du droit public, explique le communiqué.

Les autorités publiques rejettent catégoriquement les tentatives de HRW d'as-

sumer des rôles qui ne se rapportent pas à la défense des droits de l'Homme, comme cela s'est reproduit dans sa dernière publication qui a tenté de semer le doute dans des jugements, d'exploiter, de mauvaise foi, la confidentialité des recherches et investigations judiciaires, et d'influer sur le déroulement normal d'une affaire judiciaire dont l'enquête est à ses débuts.

## Mission accomplie pour l'hôpital des FAR au camp Zaatari

*Huit ans de services rendus avec professionnalisme et dévouement aux Syriens réfugiés en Jordanie*



Le 1er hôpital médico-chirurgical de campagne (1erHMCC) déployé en Jordanie, au camp Zaatari dans le gouvernorat d'Al-Mafrik, par le Maroc a achevé sa mission humanitaire au profit des réfugiés syriens, après huit ans de louables services, accomplis avec professionnalisme, dévouement et un sens élevé de responsabilité, apprend-on mercredi de source militaire.

Opérationnel depuis le mois d'août 2012 dans le cadre de l'assistance humanitaire consentie

par le Maroc, sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi, Chef Suprême et Chef d'état-major général des FAR, au profit des réfugiés syriens, cet hôpital de campagne comprenait plusieurs modules avec une capacité minimale de 60 lits et un staff de 125 cadres médicaux, dont 27 médecins militaires d'une vingtaine de spécialités, comprenant des spécialités médicales (médecine générale, médecine interne, cardiologie, pneumologie, dermatologie, pédiatrie et psychiatrie), des spécialités chirurgicales (chi-

rurgie viscérale, traumatologie orthopédique, gynécologie obstétrique, oto-rhino-laryngologie, odontologie, ophtalmologie, neurochirurgie et chirurgie réparatrice et plastique), et des spécialités en radiologie et biologie, indique-t-on de même source.

En octobre 2012, Sa Majesté le Roi, accompagné de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, a visité le 1er HMCC, et a remis au médecin chef de l'hôpital deux dons offerts par la Fondation Mohammed V pour la solidarité et l'Agence marocaine

de coopération internationale au profit des réfugiés syriens du camp Zaatari, rappelle la source, ajoutant que le don de la Fondation est constitué de 6.000 couvertures (dont 5000 destinées aux personnes âgées et 1.000 aux nourrissons et enfants), 7 couvertures pour nouveau-nés et 1.000 unités de matériel médical et de prévention pour nourrissons. Le don de l'Agence marocaine de coopération internationale comprend, quant à lui, des quantités de médicaments, des équipements médicaux et des denrées alimentaires.

En juillet 2017, une délégation de parlementaires marocains accompagnés de leurs homologues de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (APM), a visité l'hôpital médico-chirurgical de campagne marocain à Zaatari.

Tout au long de son déploiement, le 1er HMCC a assuré 1.044.459 consultations médicales au profit des réfugiés syriens, 1.591.780 prestations, et 797.479 ordonnances ont été délivrées.

L'hôpital militaire a également enregistré 489.395 interventions dans les différentes spécialités médicales, notamment en biologie, radiologie, échogra-

phie et électrocardiographie. Durant son déploiement, le 1er HMCC a enregistré 2006 accouchements, 20.370 hospitalisations et 9.345 évacuations sanitaires, poursuit la source.

Le déploiement de cet hôpital militaire dans le camp de Zaatari reflète la forte implication du Royaume du Maroc sous la conduite clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au service de l'action humanitaire. Il traduit également l'engagement du Maroc pour porter assistance aux réfugiés syriens et répondre à leurs besoins en médication, relève-t-on de même source.

Les contributions du Royaume en faveur des actions et assistances humanitaires dans le monde relèvent en effet d'une pratique enracinée dans son histoire et d'une tradition marocaine ancestrale. Ceci s'est traduit pratiquement, pendant près de 60 ans, à travers le déploiement de contingents et d'hôpitaux médico-chirurgicaux de campagne (HMCC) des Forces Armées Royales et l'acheminement des aides humanitaires directes, au profit des populations des pays touchés par des crises ou des catastrophes naturelles, conclut la source.



## Au Brésil, les inégalités dans l'éducation creusées par le coronavirus



**P**endant que Valentina, 13 ans, suit ses cours en ligne, Gustavo, jeune garçon du même âge, vend des mangues au marché, symbole des inégalités dans l'éducation au Brésil, exacerbées par la pandémie de coronavirus.

"Gustavo n'a pas eu cours depuis le 16 mars. Il aide son père à vendre des fruits dans trois différents marchés au lieu d'aller à l'école", raconte Vanessa Cavalieri, mère de Valentina et juge pour enfants, dans une publication sur Facebook partagée des milliers de fois. "Les inégalités entre les élèves du public et du privé, qui sont déjà abyssales, se creusent encore plus", conclut-elle, précisant qu'elle avait volontairement changé le prénom du jeune garçon pour préserver son identité.

Au Brésil, seuls 19% des d'élèves plus privilégiés étudient dans des établissements privés, tandis que les autres sont scolarisés dans le public, la plupart du temps dans des conditions précaires.

Le Covid-19 a frappé davantage les populations noires et défavorisées, dans ce pays de 212 millions d'habitants, le

deuxième le plus endeuillé après les Etats-Unis, avec plus de 144.000 morts. La plupart des écoles restent fermées, malgré la pression de certains établissements privés pour la reprise des cours. "Cette situation est compliquée dans tous les pays, mais au Brésil, certaines circonstances compliquent encore plus les choses", dit à l'AFP Catarina de Almeida Santos, spécialiste en pédagogie à l'Université de Brasília.

"Les cours en ligne pour des élèves pauvres, c'est une illusion. Ils n'ont pas les bons équipements, ni la connexion Internet", insiste-t-elle. Mais une réouverture des écoles publiques en pleine pandémie pourrait causer de nombreux problèmes sanitaires. "Beaucoup d'établissements n'ont pas d'eau potable, de toilettes ni d'électricité. Plus de 40% d'entre eux ne sont pas reliés au tout-à-l'égout. Dans ces conditions, on s'expose à une forte augmentation des contaminations", prévient la spécialiste.

Comme beaucoup de parents, Cinthia Pergola, assistante sociale et mère célibataire à Sao Paulo, a beaucoup de mal à aider ses enfants à suivre les cours

en ligne, alors qu'elle doit encore travailler et s'occuper seule des tâches ménagères. "Je vois un peu ça comme une année sabbatique, on a passé plus de temps ensemble, mais en termes d'apprentissage, c'est un échec", a-t-elle confié à l'AFP. Malgré ses revenus modestes, elle se considère comme privilégiée parce que ses enfants peuvent suivre les cours sur son ordinateur portable.

Juliana Stefanoni Iwamizu, enseignante dans une école primaire publique de Sao Paulo, révèle qu'à peine 10% de ses élèves parviennent à suivre les cours en ligne. "Beaucoup d'entre eux vivent dans des favelas, ils n'ont pas l'eau courante à la maison et dépendent souvent de la cantine pour manger. Donc bien sûr, ils n'ont pas Internet", déplore-t-elle.

La situation n'est pas beaucoup plus reluisante dans le privé, avec une énorme confusion au sujet de la reprise des cours. En temps normal, ces établissements ont plus de moyens que le public, mais près de la moitié sont au bord de la faillite, les parents se refusant à payer les mensualités, selon une étude

récente. Et l'absence d'une politique coordonnée de la part du gouvernement du président d'extrême droite Jair Bolsonaro rend la situation encore plus chaotique.

"Chaque école utilise sa propre plateforme en ligne, avec différentes stratégies pour gérer les demandes des élèves. On ne reçoit aucune directive de Brasília, on a l'impression que l'éducation est un ennemi du gouvernement", dénonce Timmon Vargas, professeur de chimie dans un collège privé de Rio.

La confusion n'a fait qu'augmenter quand la réouverture des écoles privées de Rio, fixée initialement au 15 septembre, s'est transformée en imbroglio judiciaire, avec des annonces contradictoires et des arrêts annulant à plusieurs reprises le retour des élèves en salle de classe.

La dernière décision en date, prise par le juge Peterson Barroso Simao, maintient l'ensemble des écoles fermées, au nom de l'égalité des chances, pour ne pas privilégier les élèves du privé. "Cela ne ferait que contribuer à l'augmentation des inégalités", a-t-il affirmé dans son arrêt.

# Annnonce du bouclage de Madrid malgré l'opposition des autorités locales

Face à une explosion "inquiétante" des cas de Covid-19, le gouvernement espagnol a décidé mercredi d'imposer après un long bras de fer un bouclage de Madrid rejeté en bloc par les autorités locales.

Le décret préparé par le ministère de la Santé prévoit en particulier d'étendre à toute la capitale les mesures déjà en vigueur depuis une semaine dans les zones de la région les plus touchées par le virus et donc d'interdire à tous les habitants de Madrid d'entrer ou de sortir de la ville sauf notamment pour aller travailler, chez le médecin ou emmener les enfants à l'école.

Il ne s'agit donc pas d'un confinement strict comme l'Espagne a pu le connaître au printemps. "Nous sommes parvenus (...) à un accord (sur ce texte) approuvé à une large majorité" par les régions, compétentes en matière de santé, a déclaré le ministre de la Santé Salvador Illa devant la presse. Mais cette annonce, qui intervient après un bras de fer de deux semaines entre le gouvernement central de gauche et l'exécutif régional madrilène de droite, a été immédiatement rejetée par ce dernier.

L'accord n'est "pas valide juridiquement", s'est empressé d'indiquer le responsable de la santé de la région, Enrique Ruiz Escudero, dont l'exécutif était pourtant parvenu mardi soir à un accord de principe avec l'Etat.

Malgré le refus de Madrid et d'autres régions, ces mesures "doivent être effectives" une fois le décret publié au Journal officiel "dans les prochains jours", a assuré Salvador Illa.

"Je n'envisage pas" que la région de Madrid puisse ne pas les appliquer, a-t-il dit, en qualifiant la situation de "complexe et inquiétante" dans une région qui représente 43,7% des nouveaux cas du pays. M. Escudero a lui, au contraire, évoqué "de premiers signaux montrant que nous entrons dans



une situation favorable".

Outre la capitale et ses trois millions d'habitants, neuf communes de la périphérie doivent être concernées par ces restrictions car elles remplissent les trois critères requis: un taux de contamination supérieur à 500 pour 100.000 habitants sur les deux dernières semaines, un taux d'occupation des unités de soins intensifs supérieur à 35% et un taux de positivité aux tests de dépistage PCR supérieur à 10%.

A titre de comparaison, en France, l'état d'urgence sanitaire est déclenché lorsque le taux d'incidence atteint les 250 cas pour 100.000 habitants.

Plus d'un million de personnes vivant dans les zones les plus touchées de Madrid

et de sa région sont déjà concernées par ces restrictions. Il leur est interdit de sortir de leur quartier sauf pour les raisons de première nécessité, mais elles peuvent en revanche circuler librement dans leur quartier, où les parcs sont fermés et où les restaurants et bars ont vu leur capacité d'accueil réduite.

Ces derniers jours, diverses manifestations ont rassemblé plusieurs centaines de personnes pour protester contre ce reconfinement partiel, qui concerne surtout des quartiers populaires. "Sans être médecin, on voit bien que certaines choses ne collent pas: comment puis-je sortir pour aller travailler mais pas pour aller me promener?", a expliqué à l'AFP Paloma Roman, professeure de Sciences politiques à l'Université Com-

plutense de Madrid, qui redoute "un conflit social".

"Nous ne sommes plus au mois de mars", d'autant, ajoute-t-elle, que dans d'autres pays comme l'Italie, très durement touchée par la pandémie elle aussi au printemps, "la gestion n'a pas été la même" et la situation est meilleure.

Alors que les régions ont de larges compétences, le gouvernement avait dû décréter mi-mars l'état d'alerte, régime d'exception lui permettant de reprendre en main la santé et le maintien de l'ordre, afin d'imposer un confinement très strict de la population. Le pays, l'un des plus touchés d'Europe, déplore 31.791 morts depuis le début de la pandémie.

## Menacé par le Covid-19, le monde du spectacle manifeste à Londres



Armés de perruques vertes, costumes à paillettes ou d'extravagants chapeaux, des dizaines de clowns, pantomimes et comédiens ont défilé mercredi dans le centre de

Londres pour alerter sur la situation du secteur culturel, très touché par la pandémie. "Je suis ici aujourd'hui pour mettre en lumière l'état dans lequel se trouve notre secteur. Il est à genoux", a expliqué à l'AFP

Matthew Baldwin, sous son maquillage rose et ses bigoudis.

"Il n'y a pas que les pantomimes", ajoute l'artiste au sujet de ces spectacles originaux d'Angleterre et très populaires à Noël: des "milliers" de personnes "dans tout le pays ont besoin de travail, et pas seulement des gens sur scène, mais aussi en coulisses".

Obligés de fermer pendant le confinement, les théâtres et institutions culturelles en général ont été durement touchés au portefeuille par la pandémie de Covid-19, qui a fait plus de 42.000 morts au Royaume-Uni, pays le plus endeuillé d'Europe. Certaines ont depuis rouvert mais beaucoup ont renoncé face aux contraintes sanitaires restant en place, limitant fortement la présence du public. La manifestation réclamait entre autres un calendrier de retour complet des spectateurs.

Sans saison des fameuses pantomimes de Noël, les théâtres perdront jusqu'à 40% de leurs revenus annuels, averti Paul Flemming, secrétaire général du syndicat Equity, mettant en garde contre le risque d'"effondrement d'un secteur qui génère

des milliards de livres pour l'économie".

Début juillet, le gouvernement a promis au secteur une aide inédite de 1,57 milliard de livres (1,74 milliard d'euros), saluée comme vitale, mais pas suffisante. Pour y remédier, des initiatives privées émergent.

La philanthrope Vivien Duffield a ainsi annoncé mercredi débloquer des fonds pour "remettre sur pied" musées, théâtre et autres lieux culturels, espérant impulser un mouvement. Via sa fondation, elle va verser 2,5 millions de livres (2,75 millions d'euros) à de grandes institutions londoniennes (Tate Modern, British Museum, musée V&A), mais aussi d'autres régions, comme la Royal Shakespeare Company à Stratford-upon-Avon, le château de Hillsborough à Belfast ou encore le Musée de Liverpool. Avec cette initiative, elle espère "sus citer des pistes en cette période sombre", a-t-elle expliqué à la presse.

Tom Morris, directeur artistique du théâtre Old Vic de Bristol, a salué une dotation qui va "non seulement financer notre activité, mais aussi envoyer un message puissant à tous ceux qui réfléchissent à investir dans la culture en ce moment".

# La Belgique passe le cap des 10.000 morts, lance son application mobile

La Belgique, l'un des pays européens les plus endeuillés par la pandémie de coronavirus, a franchi la barre des 10.000 morts mercredi, le jour même où les autorités présentaient leur application mobile de traçage des contacts. Ce pays d'environ 11,5 millions d'habitants à la forte densité de population recensait 10.001 décès, soit 14 de plus sur les dernières vingt-quatre heures, et 117.115 cas positifs au total, contre 115.353 la veille, selon l'institut de santé publique Scien-sano.

Les autorités belges ont opté dès le début de la pandémie il y a sept mois pour un recensement large des décès, additionnant ceux intervenus à l'hôpital et en maisons de retraite.

Ont aussi été inclus les décès possiblement liés au virus, sans forcément qu'un test ait pu confirmer ce soupçon.

Lors du pic de la pandémie en avril, la Belgique avait comptabilisé pendant une dizaine de jours plus de 250 décès quotidiens, avec un record de 321 le 8 avril, toujours selon les chiffres de Scien-sano.

La barre des 5.000 morts avait été franchie le 17 avril. Pour compléter le système en place de suivi des contacts via des centres d'appels téléphoniques, les autorités sanitaires ont lancé officiellement mercredi une application mobile baptisée "CoronaAlert", en



invitant les Belges à la télécharger massivement sur leur smartphone.

"A partir d'une proportion de 15% d'usagers dans la population, des vies peuvent être sauvées", a expliqué Axel Legay, dirigeant de la start-up bruxelloise Devside qui a développé l'application. Et la diminution du nombre de contaminations et de décès s'accroît "dès qu'on passe à 20 ou 30% de téléchargements", a-t-il ajouté, citant les travaux du scientifique améri-

cain Christopher Fraser.

Fonctionnant via le système Bluetooth, l'application CoronaAlert "joue le rôle d'aide-mémoire en prévenant de façon anonyme les contacts à haut risque dont l'on ne se souvient pas ou dont on ne possède pas l'identité", souligne par ailleurs un communiqué de présentation. La condition préalable est qu'elle ait été installée à la fois par un patient testé positif et les personnes qu'il a récemment croisées.

Depuis l'été les capacités de dépistage ont fortement augmenté, entraînant un rebond de la courbe des cas positifs, particulièrement marqué en septembre avec la fin des congés et les rentrées scolaire et universitaire.

Le chiffre quotidien des décès a augmenté depuis le début du mois, passant de trois à 7-8 en moyenne ces derniers jours, dès lors que des personnes âgées ou à la santé fragile ont été de plus en plus nombreuses parmi les ma-

lades.

Les seniors des quelque 1.500 maisons de retraite de Belgique ont été durement frappés par la pandémie. Ces établissements ont enregistré environ la moitié des décès selon les chiffres officiels. Un chiffre qui grimpe à près des deux tiers (64%) si l'on intègre les résidents de maisons de retraite morts à l'hôpital, avait calculé en juillet MSF Belgique, dénonçant des situations de fin de vie "parfois effroyables".

## Boris Johnson échappe à une fronde dans son camp



Le Premier ministre britannique Boris Johnson a évité mercredi une rébellion venue de son propre camp conservateur, mais a été accusé par le président de la Chambre des communes de traiter les députés avec mépris.

Une cinquantaine de députés conservateurs menaçaient de soutenir une motion exigeant que les parlementaires aient leur mot à dire sur les mesures prises par le gouvernement pour empêcher la propagation de la maladie de Covid-19, accusant l'exécutif de gouverner "par décret".

Mais le président de la Chambre des communes, la Chambre basse du Parlement, Lindsay Hoyle, a refusé de laisser les députés s'exprimer sur cette proposition, estimant que le temps manquait pour un débat approprié.

Tout en infligeant un revers aux rebelles, M. Hoyle a lancé une attaque cinglante contre le gouvernement et la manière dont celui-ci a instauré de nouvelles restrictions. "Je compte sur le gouvernement pour remédier à une situation que je considère comme absolument pas satisfaisante", a déclaré le

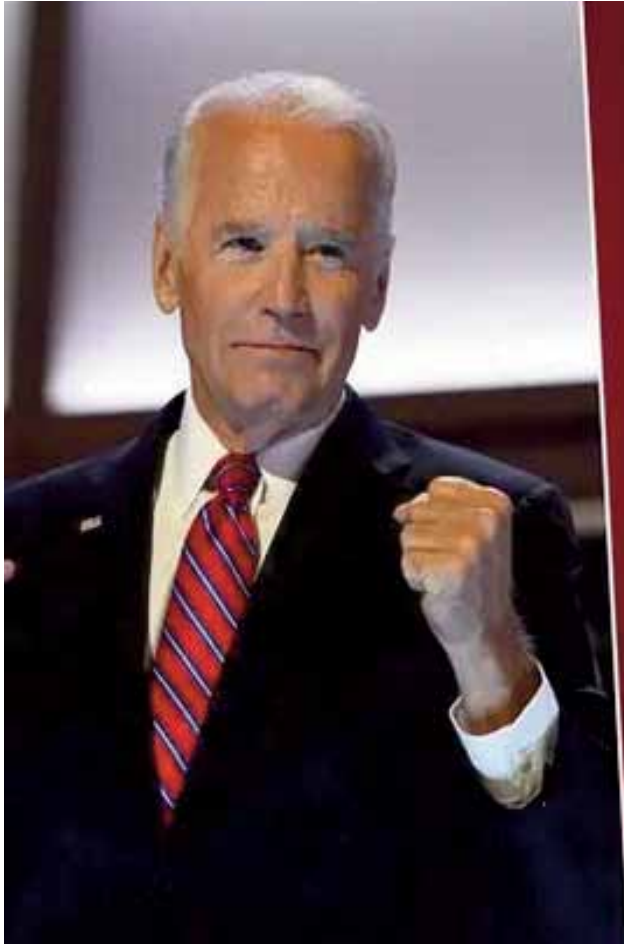
"speaker", juste avant que Boris Johnson ne prenne la parole pour la séance hebdomadaire de questions au Premier ministre. "Je compte désormais sur le gouvernement pour rétablir la confiance avec cette Chambre et ne pas la traiter avec le mépris dont il a fait preuve", a-t-il lancé.

M. Hoyle a déjà réprimandé à plusieurs reprises le gouvernement pour avoir annoncé aux médias des mesures liées à la pandémie avant de le faire au Parlement et pour avoir laissé un temps insuffisant aux parlementaires pour en débattre avant leur entrée en vigueur. Le gouvernement de Boris Johnson avait déjà été accusé de mépriser les députés après avoir suspendu la session parlementaire l'an dernier à un moment crucial du processus de sortie de l'Union européenne - une décision plus tard annulée et jugée illégale par la Cour suprême.

Face à la pandémie, un confinement national avait été décrété en mars, puis levé progressivement à l'été. Mais de nouvelles restrictions ont été introduites ces dernières semaines, en raison de l'augmentation du nombre de personnes infectées

# Beau Biden, *le mort qui anime la présidentielle américaine*

## Portrait



Joe Biden a encore salué sa mémoire lors du premier débat présidentiel: son fils Beau, emporté par un cancer en 2015, occupe une place hors norme dans la campagne du candidat démocrate à la Maison Blanche. “Même s’il n’est plus parmi nous, il inspire encore tous les jours le futur président des Etats-Unis”: dans les discours et même une vidéo dédiée de plus de deux minutes, c’est lors de la convention démocrate en août que l’influence de cet homme charismatique s’était faite la plus frappante.

Depuis que Beau Biden a été emporté à 46 ans par un cancer du cerveau, le septuagénaire l’évoque, ému, à presque chaque occasion. Et ses hommages ont récemment trouvé un nouveau souffle, avec un article accusant Donald Trump d’avoir qualifié de “losers” des soldats américains morts au combat.

Procureur général du Delaware (2007 à 2015), réserviste de l’armée envoyé en Irak, Beau Biden avait un temps flirté avec l’idée de prendre la relève de son père au Sénat, et semblait promis à un destin national.

“Mon fils (...) n’était pas un loser”, a lancé Joe Biden, en haussant la voix, sur le plateau du débat mardi.

Mais à la mention de ce fils disparu à l’image idéalisée, le président républicain a immédiatement opposé celle, plus trouble, de son frère: “Vous parlez de Hunter?”

A 50 ans, cet avocat et conseiller est au cœur de l’affaire ukrainienne qui avait valu à Donald Trump une procédure historique de destitution.

Les démocrates accusaient en effet le président américain d’avoir abusé de ses fonctions en faisant pression sur l’Ukraine pour qu’elle enquête sur les affaires commerciales de Hunter Biden.

“Où est Hunter?”. Depuis son acquittement, Donald Trump n’en dément pas: Joe et son fils sont “corrompus” pour avoir laissé ce dernier jouer de son nom afin d’obtenir de juteux contrats. Et il a, mardi soir, brandi l’addiction aux drogues que Hunter a lui-même reconnue. Indigné, le candidat démocrate a renvoyé le milliardaire aux millions d’Américains qui souffrent, dans leurs familles, d’un problème d’addiction. “Il l’a surmonté”, a-t-il affirmé. “Et je suis fier de lui”.

Mais comme pour poursuivre son hommage interrompu, c’est avec une casquette au nom de la fondation Beau

Biden, luttant contre la maltraitance des enfants, qu’il est apparu mercredi matin face aux journalistes. Il ne s’en cache pas: l’influence de Beau Biden sur le démocrate reste immense. Sa disparition, à 46 ans, avait longtemps fait hésiter Joe Biden, sous le poids du deuil, à se présenter à la primaire démocrate en 2015/2016. Il avait finalement renoncé.

Candidat cette fois, l’ex-bras droit de Barack Obama avait lâché en janvier, en retenant ses larmes: “Beau devrait être celui qui se présente à la présidentielle, pas moi. Tous les matins je me lève et (...) me demande: Est-il fier de moi?”.

Sa mémoire avait même pu jouer dans le choix de sa colistière, la sénatrice Kamala Harris. Beau Biden “avait un immense respect pour elle et son travail”, avait-il confié peu après l’avoir désignée. Tous deux furent procureurs généraux lors de la grande crise financière de 2007-2009.

Son décès ne fut pas la première tragédie familiale de Joe Biden. En 1972, alors qu’il venait d’être élu sénateur, sa femme et sa fille avaient été emportées par un accident de voiture. Ses deux fils avaient été blessés et c’est à leur chevet d’hôpital que le démoc-

rate avait décidé de prendre ses fonctions au Congrès.

Puis il avait fait régulièrement les aller-retour en train entre Washington et son fief de Wilmington, dans le Delaware, quatre heures à chaque fois, pour les élever. Ces années ont profondément soudé la famille.

“L’un de mes premiers souvenirs, c’est d’être à l’hôpital, papa toujours à nos côtés”, avait confié Beau lors de la convention démocrate de 2008, en faisant pleurer Joe et son épouse Jill Biden. “Cinq ans plus tard, nous — mon frère, papa et moi — nous sommes mariés avec ma maman, Jill”.

C’est encore lui qui avait, en 2012, présenté sur la scène de la convention démocrate le vice-président de Barack Obama. Avec ces mots: “Mon père, mon héros: Joe Biden”. En août dernier, malgré sa mort, il avait de nouveau occupé la place d’honneur à la convention, pour marquer cette fois la candidature de son père à la Maison Blanche. “Nous voulions donner à Beau le dernier mot”, avait déclaré son frère Hunter. Et leur demi-soeur Ashley de lancer, avant un extrait de son discours de 2012: “Beau, à toi de jouer”.

# Economie

Rendement  
décroissant  
des principaux  
impôts de l'Etat

La Cour des comptes a relevé, dans un rapport rendu public récemment, une tendance baissière des rendements des principaux impôts de l'Etat, en l'occurrence, l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), tout au long de la dernière décennie.

Cette baisse tendancielle des rendements, plus marquée au niveau de l'IS et l'IR, est notamment un corollaire de la relative constance de l'assiette fiscale, explique la Cour des comptes dans son rapport sur l'exécution du budget de l'Etat de l'année 2019, notant que l'assiette fiscale pâtit, en effet, de la persistance de certaines pratiques de sous-déclaration du résultat fiscal ainsi que de la faible intégration du secteur informel.

L'administration continue, cependant, ses efforts en matière d'inclusion progressive, dans la base des contribuables, de l'ensemble des assujettis afin de faire progresser l'équité fiscale, fait savoir la même source. Ces efforts ont, notamment, concerné les professions libérales, les commerçants de gros et certains autres acteurs de l'économie informelle, rapporte la MAP.

Les caractéristiques de l'assiette fiscale induisent aussi la stabilité, à un niveau relativement élevé, de la pression fiscale, souligne la Cour des comptes, rappelant à ce titre, que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans son rapport annuel sur les statistiques des recettes publiques en Afrique, classe le Maroc en quatrième position des pays aux taux de pression fiscale les plus élevés (27,6%, y compris les charges sociales).

Cette situation limite les marges de manœuvre de l'administration en matière de revue des règles d'assiette, et partant, le rendement de ses trois principaux impôts (IS, IR et TVA).

"Le recours, à travers l'instauration par la loi de Finances de 2019 de la contribution de solidarité sur les bénéficiaires, à certaines niches fiscales n'aura qu'un impact provisoire sur les recettes fiscales", estime la Cour des comptes, faisant remarquer que cette contribution n'a été instituée qu'au titre des années 2019 et 2020.

## L'économie nationale s'est contractée de 15% au deuxième trimestre



L'économie nationale n'est pas encore sortie de l'ornière. Si l'on en croit les chiffres publiés par le Haut-commissariat au plan (HCP), elle a pris un sérieux coup au deuxième trimestre.

D'après l'arrêté des comptes nationaux relatif au deuxième trimestre 2020, «le Produit Intérieur Brut (PIB) en volume s'est contracté de 14,9% durant le deuxième trimestre 2020 au lieu d'une hausse de 2,4% l'année précédente», a indiqué l'institution publique.

Cette contraction tient compte de la baisse de 19,1% des impôts sur les produits nets des subventions au lieu d'une hausse de 2%, a fait savoir le Haut-commissariat relevant que les activités non agricoles ont accusé une forte baisse de 15,5%, au lieu d'une hausse de 3,7% la même période de l'année passée, tandis que celles du secteur agricole se sont repliées de 6,9%.

En détail, et d'après les analyses des économistes du HCP, la valeur ajoutée du secteur primaire en volume, corrigée des variations saisonnières, a accusé une baisse de 6,3% en volume au titre du deuxième trimestre, au lieu de -4,9% enregistrée durant la même période en 2019.

Selon les explications du HCP, cette évolution est justifiée par «la baisse de l'activité de l'agriculture de 6,9% au lieu de 6% une année

auparavant, et par une augmentation de celle de la pêche de 0,7% au lieu de 8,3%».

Concernant la valeur ajoutée du secteur secondaire, en volume, le Haut-commissariat a relevé une forte baisse de son taux d'accroissement qui est passé de 3,8% le même trimestre de l'année précédente à -17,3%.

Dans une note d'information sur la situation économique nationale au deuxième trimestre 2020, l'institution a toutefois noté un accroissement de 7,9% de l'activité de l'industrie d'extraction au lieu d'une baisse de 1,1%.

Quant aux autres composantes

du secteur, les données recueillies par le HCP montrent qu'elles ont dégagé des croissances négatives. C'est le cas du secteur des industries de transformation dont la croissance a connu une baisse de 22% au lieu de 2,9%, du bâtiment et travaux publics (-17,1% au lieu de 1,4%) et de l'électricité et eau (-12,3 au lieu de 19,1%).

Dans sa note d'information, le Haut-commissariat s'est également exprimé sur le secteur tertiaire dont le taux d'évolution de la valeur ajoutée s'est inscrit en baisse. Des chiffres de ce secteur, il ressort en effet qu'il est passé d'un accroissement de 3,6% le même trimestre de l'année précédente à un recul de 14,9% au deuxième trimestre 2020.

Selon la même source, cette évolution s'explique par la baisse des valeurs ajoutées des hôtels et restaurants de -90% au lieu d'une hausse de 4,3 ; des transports de -55,7% au lieu d'une hausse de 6,9%; du commerce de -26,5% au lieu d'une hausse de 2,5%; des services rendus aux ménages et aux entreprises de -14,4% au lieu d'une hausse de 4%; des postes et télécommunications de -1,7% au lieu de -0,4%.

Le repli du taux d'évolution de la VA du secteur tertiaire est aussi attribué à la hausse de celles «des services rendus par l'Administration publique générale et la sécurité sociale de 5,1% au lieu de 4,5%;

des services de l'éducation, de la santé et de l'action sociale de 4,9% au lieu de 1,9% ; des services financiers et assurances de 3,3% au lieu de 4,6%», a expliqué l'institution publique.

Avec une contribution à la croissance négative de -14,3 points, au lieu d'une contribution positive de 3,2 points, la demande intérieure a enregistré un repli de 13,2% au cours de cette même période au lieu d'une hausse de 2,9% au deuxième trimestre de l'année précédente.

Quant aux échanges extérieurs de biens et services, il ressort des données analysées qu'ils ont dégagé une contribution négative à la croissance, se situant à -0,6 point au lieu de -0,8 point le même trimestre de l'année précédente.

Il importe de souligner que les importations ont connu une baisse de 25,7% au titre du deuxième trimestre de cette année au lieu d'une hausse de 4% enregistrée une année auparavant.

En parallèle, «des exportations de biens et services ont diminué d'une façon plus marquée avec une chute de 32,9% durant le deuxième trimestre 2020 au lieu d'une hausse de 3% une année auparavant», a relevé le Haut-commissariat soulignant en outre une baisse du niveau général des prix et de celle du besoin de financement de l'économie nationale.

Alain Bouhichy



Forte baisse de la  
VA des activités  
non agricoles  
(15,5%) et de  
la demande  
intérieure (13,2%)

## Les TPME génèrent un chiffre d'affaires de 586 MMDH en 2018

Les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) ont généré un chiffre d'affaires (CA) de 586 milliards de dirhams (MMDH) en 2018, soit une part de 36,7% du CA global des entreprises personnes morales actives (EPMA), selon l'Observatoire marocain de la très petite et moyenne entreprise (OMTPME).

Par type d'activités, les sections "commerce, réparation d'automobiles et de motocycles" et "industrie manufacturière" représentent, à elles seules, presque 60% du CA global des EPMA, avec des parts respectives de 35,2% et 24,1%, suivies par la "construction" (12,4%) et les "transports et entreposage" (5,7%), précise l'Observatoire dans son rapport annuel 2018.

L'analyse croisée du CA ventilé par catégories d'entreprises et par sections d'activités montre la domination des grandes entreprises au niveau des sections de l'industrie manufacturière (78,9%), des

"industries extractives" (93,8%) et de l'information et la communication" (88,5%).

Cependant, d'autres sections affichent une part plus importante des TPME, à l'instar de la "construction" (62%), de la "santé humaine et action sociale" (82,9%) et des "activités spécialisées, scientifiques et techniques" (61,3%).

Par ailleurs, l'observatoire fait savoir que le CA à l'export cumulé des entreprises (à l'exclusion du secteur financier) s'est chiffré à 247 MMDH en 2018, dont 73% sont réalisés par les grandes entreprises, contre 27% pour les TPME.

"Si l'on considère uniquement le CA à l'export cumulé des TPME, il est relevé que les entreprises de taille moyenne ont réalisé presque 46% de ce total, la part des microentreprises étant limitée à moins de 7%", détaille le rapport.

## Hausse de l'encours sous gestion des OPCVM à fin août

L'encours sous gestion des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) a enregistré une hausse de 1,03% à fin août 2020 pour s'établir à 492,93 milliards de dirhams (MMDH), indique l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM). Cette hausse est expliquée par la collecte nette de plus de 4 MMDH qui a concerné principalement les OPCVM OCT, fait savoir l'ASFIM dans sa lettre mensuelle d'information au titre du mois d'août

2020. A fin août, les OPCVM Monétaires, OCT et OMLT ont enregistré la meilleure performance mensuelle avec +0,02% chacun, tandis que les OPCVM Actions ont eu une performance de -1,21%. Sur base annuelle, les OPCVM OMLT ont affiché la meilleure performance avec +3,32% alors que les OPCVM Actions ont connu la plus basse avec -13,04%.

S'agissant des OPCVM en activité, leur nombre est passé de 490 à 492 à fin août avec le lancement de deux nouveaux fonds OMLT.

# Riches activités du président et du comité du Conseil régional du tourisme de la région de Casablanca-Settat

La reprise ne s'est pas fait attendre pour le Conseil régional du tourisme de la région Casablanca-Settat. En effet, sous l'impulsion de la nouvelle dynamique de son président Othman Cherif Alami et des membres du comité, les activités ont repris par des audiences et des réunions avec les décideurs et les élus de la région.

«Ces rencontres sont importantes. Elles permettent un partage des idées et des visions pour construire le programme touristique de la région 2020/2021, dans les meilleurs délais», précise Cherif Alami.

Deux réunions ont d'ores et déjà eu lieu, la première avec le président de la région Casablanca-Settat, Mustapha Bakkoury, et la seconde avec le président de la ville de Casablanca, Abdelaziz Omari.

Lors de l'audience accordée par Mustapha Bakkoury, les discussions se sont focalisées sur les potentialités et les atouts spécifiques de la région Casablanca-Settat. «La région est riche. Son territoire géographique, qui s'étend de Benslimane à Oualidia, regorge d'opportunités variées. Ces capacités touristiques renforcent son rôle de leadership et de cœur battant du pays», explique Cherif Alami. Les nombreux projets structurants mis

en œuvre confortent cette région du Maroc dans son rôle de vecteur de développement touristique aussi bien local que national, lui confèrent un rayonnement qui s'étend au-delà des frontières et font de Casablanca-Settat, la région pouvant relever d'ambitieux défis.

La rencontre avec Abdelaziz Omari, qui s'est déroulée en présence de la vice-présidente de la ville, Hakima Fassly, a permis aux élus de la ville et aux membres du comité du CRT de se focaliser sur la forte dynamique engendrée par les grands projets structurants de la ville de Casablanca, dont ceux de la mobilité et du réseau d'infrastructures.

Les projets initiés font de la région une destination de tourisme d'affaires, médical, shopping, randonnées, tourisme rural et de croisières, notamment avec le port et la marina de Casablanca. Le développement du tourisme de congrès est lui aussi d'une grande actualité, particulièrement avec le projet de construction du palais des congrès et d'expositions de Casablanca, qui permettra l'organisation d'événements de dimension mondiale et des rencontres de type régional ou national. Sur le plan culturel, la ville séduit. De nombreux artistes, écrivains et producteurs aiment y séjourner.

Pour rappel, la région de Casablanca-Settat concentre, à elle seule, 72% de l'activité du tourisme d'affaires, constituant ainsi la première destination au Maroc. Elle est également la 1ère destination du tourisme médical, du tourisme des salons et expositions, du tourisme de shopping et du tourisme de croisière. La région reçoit 1,5 million de touristes qui génèrent 2,5 millions de nuitées. Elle dispose d'une capacité de plus de 28.000 lits hôteliers classés.

Il est à noter que l'importance du secteur du tourisme se caractérise par sa transversalité et contribue d'une manière indirecte à d'autres secteurs économiques comme le bâtiment, le transport, l'agro-industrie, les activités d'animation et culture et l'artisanat.

Ces premières réunions entre la

région, la ville et le nouveau comité du CRT ont montré la volonté des décideurs de développer un marketing territorial complémentaire avec toutes les synergies de la région. Les trois instances ont convenu d'élaborer avec leurs

équipes respectives et en synergie avec le plan de développement du Grand Casablanca 2015-2020, présenté le 26 septembre 2014 à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une stratégie de relance touristique pour la région. Ces réunions s'ins-

crivent également dans le cadre de consultations en prévision de la réunion générale prévue par le wali de la région Casablanca-Settat, Said Ahmidouch pour présenter la stratégie de relance régionale post-Covi-19.



### Avis de coupure de courant électrique

Pour améliorer la qualité de l'alimentation en électricité, Redal est amenée à réaliser des travaux entraînant une coupure de courant électrique :

Samedi 3 octobre 2020 de 8h à 16h

Skhirat

> Une partie de Douar Ouled Othmane et Bahara

Dimanche 4 octobre 2020 de 8h à 16h

Rabat

ARRONDISSEMENT YACOB EL MANSOUR  
Daouar Rjafallah

Résidence Al Wilaya

> Immeubles : Chellah, Mabella, Lopera, Youssoufia, Annahda, Agdal, Al Madina, Ifrane 2, Ifrane 1, Massira, Fath, Menzeh, Amane.

Résidence Yasmina

> Immeubles: N, G, j, H, D, P, K, C.

Témara

> Une partie de lotissement Al Hamd à Ain Atiq

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter au

0537 26 00 26

NB : l'alimentation en électricité pourra être rétablie avant l'heure prévue.

opéré par  VEOLIA



Construire le programme touristique 2020/2021 dans les meilleurs délais

## “Les Gnawa de Lalla Mimouna”, un témoignage exceptionnel sur un patrimoine qui mérite d’être préservé

“Les Gnawa de Lalla Mimouna” ou “Ignaoun N Lalla Mimouna” est l’intitulé d’un ouvrage qui vient de sortir aux Editions l’Harmattan à Paris, co-écrit par M’bark El Haouzi, chef des Gnawa du Todgha, et Erwan Delon, socio-anthropologue français. Cet ouvrage vient rapprocher les lecteurs des spécificités des Gnawa du sud-est du Maroc et donner une image claire du patrimoine Gnawa et de leur relation avec leur compagne Lalla Mimouna dont ils sont des adeptes.

L’ouvrage est un témoignage exceptionnel sur un patrimoine qui mérite d’être préservé pour les générations futures. “Que signifie être Gnawa au 21e siècle ? Dans cet essai, les auteurs exposent les rituels, croyances et pratiques des adeptes de Lalla Mimouna. Y sont abordés un grand nombre de thèmes, allant du global au local, de l’histoire des Gnawa à l’histoire des Gnawa du Todgha, en mettant en avant les spécificités des instruments, des danses, chants et transes effectués par ceux que l’on appelle “les Gnawa de la compagne”.

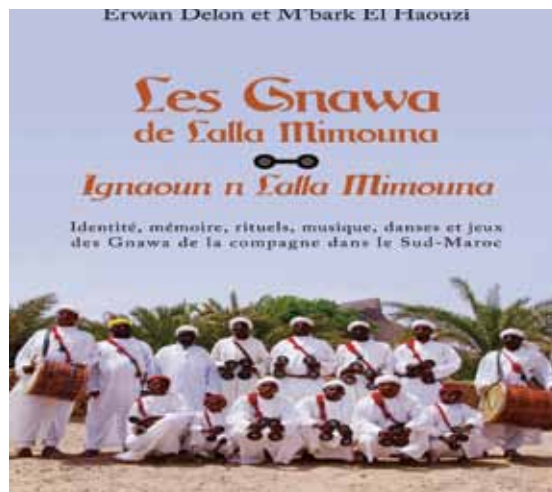
Les auteurs dévoilent la vision des adeptes de Lalla Mimouna, en montrant comment ces Gnawa se représentent leur sainte et vivent dans le respect des “valeurs tagnaoutes”.

Cet ouvrage est né d’une rencontre entre M’bark El Haouzi, chef des Gnawa du Todgha, diplômé en langue et littérature françaises de l’université Ibn Zohr d’Agadir, et Erwan Delon, socio-anthropologue qui a entrepris des travaux sur les populations amazighes du Maroc comme chercheur associé au centre Jacques-Berque de Rabat.

Deux études s’y sont mêlées : la littérature et la socio-anthropologie. Le pèlerinage à Lalla Mimouna, considéré comme un temps fort de la vie des Gnawa, représentatif de leur état d’esprit y est largement décrit. Les spectacles et les jeux mis en place par les Gnawa lors des festivals sont également analysés de même que leur insertion dans l’africanité et l’amazighité.

L’ouvrage, agrémenté de nombreuses photos en couleur qui constituent “un témoignage exceptionnel”, vient ainsi combler “un manque” concernant les études à propos des Gnawa de Lalla Mimouna, confie M’bark El Haouzi, chef des Gnawa du Todgha, dans un entretien à la MAP.

La grande majorité des études ayant été faites sur les Gnawa de Sidna Bilal, il était tout à fait logique, selon lui, d’écrire un livre sur les Gnawa de Lalla Mimouna “qui sont moins connus média-



tiement que ceux de Sidna Bilal”. “Mais cela ne s’arrête pas là. Dans cette étude, les Gnawa de Lalla Mimouna se disent eux-mêmes, se racontent. C’est sans doute l’une des premières fois”, revendique-t-il. Selon ce grand défenseur des Gnawas, l’ouvrage participe assurément à la préservation d’un patrimoine désormais inscrit au patrimoine culturel de l’Humanité de l’Unesco.

Il se veut une contribution à la préservation des danses et musiques propres au sud-est marocain et particulièrement aux Gnawa. “En décrivant minutieusement et en mettant en lumière ces formes d’art, ce livre aura été l’occasion de montrer et confirmer la diversité culturelle au Maroc et “graver dans le marbre” et transmettre cet héritage, ce Patrimoine culturel immatériel”, affirme M’bark El Haouzi qui ne cache pas sa fierté d’avoir participé à la Rencontre consultative sur le projet de candidature “des Arts Gnawa” sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel auprès de l’UNESCO le 10 juin 2014 à Essaouira. Selon lui, ce nouvel ouvrage émane de sa conviction de la nécessité de donner de la visibilité aux Gnawa de Lalla Mimouna, longtemps éclipsés médiatiquement par les Gnawa de Sidna Bilal et de braquer les projec-

teurs sur des régions du Maroc détentrices elles aussi de ce patrimoine.

L’essai vient ainsi leur rendre justice, affirme l’auteur pour qui les responsables locaux doivent aussi prendre conscience de “la formidable chance” d’avoir des groupes Gnawa dans leur région, d’œuvrer pour la sauvegarde de ce patrimoine et de valoriser cette culture, en l’inscrivant dans des événements culturels locaux. Mais si M’bark El Haouzi tient à sauvegarder ce patrimoine oral marocain, il s’élève avant tout contre toute “marchandisation du phénomène Gnawa”. “Certains en profitent pour faire du business par le biais de la Tagnaoutite perdant ainsi la pertinence et la ligne de conduite indispensables aux «vrais Gnawa», regrette-t-il.

“C’est un affront fait aux valeurs tagnaoutes dont les trois essentielles que sont le respect de soi et d’autrui, la décence entre les sexes et les générations et le mérou qui se résume en une entraide et une union au sein du douar”, affirme-t-il. “C’est aussi ce que nous voulions expliquer dans ce livre en montrant ce que signifie être Gnawa au vingt et unième siècle, ce que cela implique de spirituel, au delà du folklore et du commercial”, revendique M’bark El Haouzi.

## L’Institut français du Maroc lance un fonds de soutien dédié à la production de spectacles vivants



L’Institut français du Maroc (IFM) a annoncé le lancement d’un fonds de soutien dédié à la production de spectacle vivant, afin de soutenir la démarche de création et le secteur culturel, fragilisé par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Ce fonds s’adresse particulièrement à des compagnies et des artistes localisés au Maroc, explique l’Institut français dans son site web, soulignant que les projets seront évalués par un comité de sélection franco-marocain sur des critères de qualité artistique et technique, de pertinence et de faisabilité.

Ainsi, l’IFM propose de soutenir financièrement et techniquement des productions d’artistes dans le domaine du spectacle vivant, particulièrement les formats hybrides intégrant de la création numérique et les formats interdisciplinaires. Ce soutien inclura une aide financière à la création, à la mise à disposition de locaux de répétition et ce, en fonction du projet et des moyens et disponibilités des antennes de l’IFM, ainsi qu’une expertise technique et artistique avec des intervenants professionnels.

Dans ce sens, l’artiste/compagnie doit être constitué en association, auto-entrepreneur ou être représenté par une agence de production, révèle l’IFM, ajoutant que le projet ne doit concerner que les arts de la scène, notamment le théâtre, la musique, la danse, la performance, le cirque, les arts de rue, sans pour autant inclure des projets de films ou d’expositions. Le budget doit être équilibré et présenter un plan financier solide, l’apport de l’IFM ne pouvant excéder 70% du montant total, poursuit la même source, relevant qu’une attention particulière sera portée aux projets impliquant des échanges avec des artistes français.

La période de création s’étendra, quant à elle, de novembre 2020 à mars 2022 au plus tard. Par ailleurs, l’Institut français fait savoir que l’appel à projets co-production, lancé le jeudi 24 septembre 2020, sera ouvert jusqu’au vendredi 30 octobre 2020, précisant qu’une commission de sélection des dossiers se réunira la semaine du 03 novembre et que les lauréats seront informés directement par e-mail à l’issue de la commission.



## Disney annonce une suite au “Roi Lion” par le réalisateur de “Moonlight”



Disney a décidé de donner une suite à sa version du “Roi Lion” en 3D, qui sera confiée au réalisateur de “Moonlight”, Barry Jenkins, a appris mardi l’AFP auprès du numéro un mondial du divertissement. Succès dans les salles malgré des critiques plutôt tièdes, la version en prise de vues réelles du célèbre dessin animé, sortie en 2019, avait récolté plus de 1,6 milliard de dollars dans le monde, grâce notamment à la chanteuse Beyoncé et de nombreuses autres stars recrutées pour le doublage

de ses personnages.

Le film, qui retrace les aventures du jeune lionceau Simba tentant de venger la mort de son père, est devenu de loin le plus rentable des récents remakes de Disney, avec un budget estimé à 250 millions de dollars. La suite qui lui sera consacrée devrait utiliser la même recette technologique mêlant cinéma à l’ancienne et images virtuelles.

Aucune date ou détail sur l’intrigue n’a encore été dévoilé par Disney. Barry Jenkins, dont “Moonlight”

avait remporté l’Oscar du meilleur film en 2017, a expliqué avoir “grandi avec ces personnages” du “Roi Lion” lorsqu’il aidait sa soeur à élever deux jeunes garçons dans les années 1990. “Avoir l’opportunité de travailler avec Disney pour développer cette magnifique histoire d’amitié, d’amour et de perpétuation tout en poursuivant mon travail de représentation des vies et de l’âme de la diaspora africaine, c’est le rêve”, a déclaré le réalisateur afro-américain dans un communiqué à l’AFP.

**Bouillon** de culture

### Adil Fadili

Après avoir terminé son premier long métrage «Mon père n’est pas mort», le réalisateur Adil Fadili tourne actuellement à Nador un nouveau téléfilm pour la première chaîne sous le titre de «L’artiste peintre». Le casting comporte des artistes de renom dont le père du réalisateur, le célèbre Aziz Fadili, Jalila Telemssi, Abdenbi Benioui, Hiyam Messissi ou encore Chaimaa Allaoui, sans oublier la participation du musicien Abdelfettah Negadi.

Issu d’une famille d’artistes connus, Adil Fadili a su se faire un prénom dans le monde du spectacle. A force d’un travail acharné. «J’avoue qu’il est difficile de se frayer son propre chemin, quand le père est déjà un artiste connu et que la sœur remporte partout un grand succès. Au début, on me présentait tout le temps comme étant «le fils de Aziz Fadili» ou «le frère de Haneane Fadili», explique le réalisateur. «C’est une situation que je vivais assez difficilement. Il fallait donc faire plus d’efforts que les autres pour s’imposer. J’avais mon mot à dire et je me répétais tout le temps que je devais avoir une carrière d’artiste à part entière. Et croyez-moi, il m’a fallu pas moins de 12 ans de travail acharné pour me faire un prénom comme vous dites. Ma première réalisation pour la télé a eu lieu en 1999. C’est dire la persévérance dont il fallait faire preuve pour gagner la confiance des gens», a-t-il ajouté.



## Les Archives du Maroc enrichissent leurs fonds avec la donation des œuvres d’Abderrahim Sijelmassi



L’établissement Archives du Maroc abrite de nouvelles archives d’architecte du “grand architecte marocain Abderrahim Sijelmassi (1946-2013)”, indique mercredi un communiqué de l’institution culturelle.

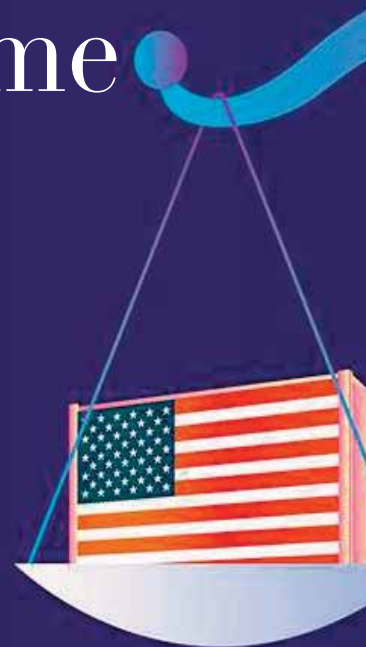
Fruit d’une convention de don d’archives privées signée le 17 septembre 2020 avec la famille du défunt, l’exposition fait la lumière sur l’œuvre de cet architecte “atypique”, dont la production architecturale puisait dans la tradition marocaine, tout en s’appuyant sur les concepts du mouvement “moderne”, ajoute le communiqué. Natif de Port-Lyautey (Kénitra) au sein d’une famille d’artistes, M. Sijelmassi a passé sa jeunesse entre Kénitra, Fès et Casablanca. En 1973, il décroche son diplôme de l’École des Beaux-Arts de Paris, détaille Archives du Maroc, tout en rappelant l’immersion culturelle “fructueuse” du défunt dans la ca-

pitale française, qui “bouillonnait alors dans le contexte soixante-huitard”. De retour à Casablanca en 1976, M. Sijelmassi fait rapidement preuve d’un “talent architectural exceptionnel, atypique et pluriel”.

Abderrahim Sijelmassi, poursuit le communiqué, s’exprimait dans des expressions artistiques multiples comme la poésie, la peinture et la sculpture : de vastes domaines d’où il puise, des années durant, son inspiration pour produire de formidables œuvres architecturales.

Disparu prématurément le 29 novembre 2013 à Casablanca, le défunt a laissé derrière lui une œuvre architecturale considérable, digne des plus grands architectes contemporains. Son héritage archivistique (plans, esquisses, photos, peintures, textes et autres) reflète sa personnalité prolifique et sa carrière sans concessions.

# Le multilatéralisme va survivre à la Grande fracture



Lors de la récente réunion d'ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies, le Secrétaire général des Nations unies António Guterres a formulé cette mise en garde : selon lui, les Etats-Unis et la Chine risquent de «diviser le monde» en deux blocs commerciaux et financiers, dotés de capacités divergentes aussi bien sur Internet qu'en termes d'intelligence artificielle. Il a déclaré en outre qu'une «Grande fracture» de ce genre pourrait bien se transformer en clivage géostratégique et militaire.

Ces nouvelles tensions au sein des organisations internationales sino-américaines ont de quoi nous inquiéter. L'administration du président américain Donald Trump, qui a déjà accusé auparavant l'Organisation mondiale de la santé de se rapprocher de la Chine, a fait part de son intention de retirer les Etats-Unis de cette institution et de retenir leurs paiements, en privant par là même l'OMS de son plus grand bailleur de fonds. Les Etats-Unis

ont déjà mis au point mort le système de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce en utilisant leur veto lors de la nomination des juges au sein de son Organe d'appel.

Heureusement, trois branches du multilatéralisme sont à même de limiter le risque de fracture de la part d'une superpuissance.

Premièrement, les organisations multilatérales traversent une phase de changement plutôt que d'effondrement. La Chine ne cherche pas à détruire les institutions internationales fondées et dirigées par les Etats-Unis au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Bien au contraire, la Chine cherche à accroître son influence au sein de ces organisations, précisément parce que ce pays prospère au sein du système que ces organisations s'efforcent de maintenir en place.

Quand les Etats-Unis ont annoncé leur intention de se retirer de l'OMS, la Chine a promis de donner deux milliards de dollars sur deux ans pour aider cette organisation à

lutter contre la pandémie de Covid-19. Lorsque les Etats-Unis ont tenté d'empêcher l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce de fonctionner, la Chine a diffusé une proposition de réforme visant à renforcer cette organisation.

A l'ONU, la Chine est à présent le deuxième plus important bailleur de fonds du Budget général et du Budget du maintien de la paix. Les dirigeants chinois dirigent en ce moment quatre institutions spécialisées des Nations unies sur quinze. Au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, la Chine est à présent le troisième Etat membre le plus puissant, dispose de son propre siège au Conseil d'administration et d'un dirigeant chinois au sein de l'équipe dirigeante.

Nous assistons donc à la rivalité entre deux superpuissances pour des postes au sein d'institutions qui établissent des règlements au niveau mondial et qui s'attachent à les faire respecter. Si la Chine fait figure de nouveau venu quand elle brandit la

carotte pour faire avancer ses intérêts, les Etats-Unis quant à eux (et ce n'est pas la première fois), brandissent le bâton – par des menaces de désengagement et d'arrêts de financement – pour parvenir à leurs fins.

Le point déterminant pour les autres pays va résider dans la qualité de la direction de ces organisations – comme ce fut le cas durant la Guerre froide, quand les Etats-Unis dominaient ce type d'institutions. Durant cette période, par exemple, le Secrétaire général des Nations unies Dag Hammarskjöld s'est clairement démarqué de l'impasse entre les Etats-Unis et le pouvoir soviétique en présentant des efforts internationaux de maintien de la paix supervisés par les Etats-Unis, alors que le président de la Banque mondiale Robert McNamara a fait usage de sa position et de son mandat pour doter la Banque de nouveaux membres et de nouvelles activités.

Pour contrer la Grande fracture, il faudra faire appel à des dirigeants capables de mobiliser des coalitions



de pays autres que la Chine et les Etats-Unis pour contrer la vision d'un membre dominant, et capables de maximiser l'impact des ressources de leurs organisations, de leur personnel et de leurs mesures. Si des dirigeants de cette trempe viennent à manquer, les véto prononcés par des superpuissances rivales seront un fait presque certain, qui va paralyser ou marginaliser les organisations internationales. Ces considérations vont jouer un rôle de premier plan dans le choix d'un successeur au directeur de l'OMC Roberto Azevêdo, qui vient de démissionner un an avant la fin de son mandat en cours.

Une deuxième raison de croire à la survie du multilatéralisme, c'est que, tout comme les Etats-Unis et l'Union soviétique durant la Guerre froide, la Chine et les Etats-Unis utilisent des arrangements multilatéraux pour consolider leurs relations avec leurs alliés respectifs. Chaque superpuissance utilise les institutions qu'elle domine, comme c'est le cas pour la Banque interaméricaine de développement basée à Washington (Inter-American Development Bank) (dont les Etats-Unis détiennent 30% du droit de

suffrage et la Chine seulement 0,004%), alors que dans la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (Asian Infrastructure Investment Bank) basée à Pékin, la Chine détient 29% du pouvoir de suffrage et les Etats-Unis n'en sont pas membres.

Une approche classique des réalistes en la matière soutiendra sûrement qu'une telle politique d'équilibre des pouvoirs sacrifie nécessairement la souveraineté des petits Etats quand les superpuissances leur prêtent main forte à condition qu'elles rejoignent leur alliance pour lutter contre la menace existentielle que représentent leurs rivaux. Mais l'histoire de la Guerre froide nous montre que les institutions officielles au sein de l'alliance de chaque camp peuvent conférer une certaine influence à des Etats plus petits sur les règlements, ce qui vient à son tour modérer la concurrence entre superpuissances.

Par exemple, la domination traditionnelle des Etats-Unis sur le FMI a eu pour résultat des pratiques de prêts strictement conformes aux priorités de sécurité nationales américaines. Mais les aspects officiels et non officiels de définition des

programmes, ainsi que le pouvoir décisionnel au sein du FMI dans les années 80 ont présenté des opportunités pour des Etats situés en Europe et ailleurs, en termes d'influence sur les règlements. De même, le multilatéralisme au sein des alliances actuelles menées par les Etats-Unis ou la Chine, pourraient bien modérer leur présente rivalité.

La troisième branche du multilatéralisme qui atténue les risques liés à la rivalité entre les Etats-Unis et la Chine nous rappelle le Concert de l'Europe du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, par lequel les grandes puissances de l'époque ont cherché à résoudre les questions mettant en jeu leurs intérêts mutuels, par le biais de réunions multilatérales. L'efficacité de ce type d'arrangement réside dans l'intérêt commun qu'ont ses membres à entretenir le statu quo.

De nos jours, les dirigeants des plus grandes économies du monde partagent un intérêt commun dans la prévention dirigée soit contre la pandémie, soit contre une crise financière mondiale capable de porter atteinte au statu quo international. Au Sommet du G20 du mois d'avril dernier, qui a été en grande partie

un comité de gestion de crise, les dirigeants ont prononcé de manière collective le serment d'utiliser les institutions internationales officielles pour juguler la crise du Covid-19, mais également pour en profiter pour coordonner certaines de leurs réponses en termes budgétaires et monétaires, ainsi qu'en vue de résoudre leurs différends commerciaux. Les dirigeants du G20 vont se rencontrer à nouveau en novembre pour envisager les étapes suivantes de ce processus.

Bien que la Chine et les Etats-Unis soient rivaux sur le plan stratégique, chacun d'entre eux dépend des marchés, de la finance et de l'innovation au niveau mondial. A ce titre, chacun de ces deux pays doit admettre d'autres pays et d'autres régions comme membre de sa propre alliance pour renforcer son pouvoir. Pour cette raison, ces deux pays vont utiliser le multilatéralisme, officiel ou non, pour protéger le système qui les fait prospérer et pour consolider les alliances grâce auxquelles ils espèrent continuer à progresser.

**Par Ngaire Woods**

*Doyen de l'Ecole Blavatnik de gouvernement de l'Université d'Oxford.*

ROYAUME DU MAROC  
PROVINCE DE SETTAT  
COMMUNE D'EL BOROUJ

**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

Le Président de la Commune d'EL Borouj annonce à tous les fonctionnaires de la Commune que cette dernière organise des examens d'aptitude professionnelles concernant, Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> grade (1 poste), Adjoint technique 2<sup>ème</sup> grade (1 poste), Adjoint Administratif 1<sup>er</sup> grade (1 poste), Rédacteur 2<sup>ème</sup> grade (1 poste), au siège de la Commune d'EL Borouj ouvert aux fonctionnaires justifiant au moins de six ans de service dans leurs grades actuels jusqu'au 31/12/2020.  
**L'examen est constitué des épreuves écrites et orales.**

Les candidats concernés doivent déposer leurs dossiers au siège de la Commune d'EL Borouj et selon le tableau ci-dessous.

Grade actuel	Nouveau grade	Date de L'examen	lieu de L'examen	Nombre de postes A pourvoir dans les limites de 13%	Dernier délai de Dépôt du dossier
Adjoint Administratif 3 <sup>ème</sup> grade	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> grade	28/11/2020 A partir du 9 H	Au siège de la commune EL BOROUJ	13%	23/11/2020
Adjoint technique 3 <sup>ème</sup> grade	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> grade	26/12/2020 A partir du 9 H	Au siège de la commune EL BOROUJ	13%	18/12/2020
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> grade	Adjoint Administratif 1 <sup>er</sup> grade	31/12/2020 A partir du 9 H	Au siège de la commune EL BOROUJ	13%	25/12/2020
Rédacteur 3 <sup>ème</sup> grade	Rédacteur 2 <sup>ème</sup> grade	31/12/2020 A partir du 9 H	Au siège de la commune EL BOROUJ	13%	25/12/2020

N° 7776/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE REHAMNA  
COMMUNE DE BENGUERIR  
372/2020

**Avis d'Examen d'aptitude professionnelle au titre année 2020**

- Vu le Dahir n° 1.58.008 du 4 chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique, tel qu'il a été complété et modifié ;
- Vu le dahir n° 1.5.85 du 7 juillet 2015 portant promulgation de la loi organique n° 113.14 relative aux communes et particulièrement l'article 96.
- Vu la Décisions 371 du 29 septembre 2020 Mr le Président portant ouverture examens aptitude professionnelle au titre année 2020.
- La commune organisera le 08 et 15 Novembre 2020, à 9 heure des matin au siège de L'école Haj Ahmed Dyouiri sise au centre de benguerir un examen interne d'aptitude professionnelle pour accès aux grades ci-dessous.
- Les candidatures doivent être déposées leurs candidatures au service ressources humaines le 04 Novembre 2020 comme dernier délais à 16 heures 30 m.

grade actuelle	Grade d'accès	Les conditions du	Date d'examen	Observations
Adjoint Technique 3 <sup>ème</sup> G	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> G	6 ans d'ancienneté au grade	08/11/2020	
Technicien 2 <sup>ème</sup> G	Technicien 1 <sup>er</sup> G		15/11/2020	
Technicien 3 <sup>ème</sup> G	Technicien 2 <sup>ème</sup> G		15/11/2020	
Technicien 4 <sup>ème</sup> G	Technicien 3 <sup>ème</sup> G		15/11/2020	
Administrateur adjoint MI	Administrateur MI		15/11/2020	
Rédacteur 4 <sup>ème</sup> G	Rédacteur 3 <sup>ème</sup> G		15/11/2020	
Rédacteur 3 <sup>ème</sup> G	Rédacteur 2 <sup>ème</sup> G		15/11/2020	
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> G	Adjoint Administratif 1 <sup>er</sup> G		15/11/2020	
Adjoint Administratif 3 <sup>ème</sup> G	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> G	15/11/2020		

N° 7777/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم صفرو  
دائرة المنزل  
قيادة بني يزع  
جماعة أولاد مكودو

**قرار رقم: 71/ 2020  
يقضى بتنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020  
لولوج عدة درجات بجماعة أولاد مكودو**

ان رئيس المجلس الجماعي أولاد مكودو؛  
بناء على الظهير الشريف رقم 1-58-008 الصادر في 04 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، حسبما وقع تغييره وتتميمه؛

بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 صادر في 20 رمضان 1436 (07 يوليوز 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 14.113 المتعلق بالجماعات،

بناء على المرسوم رقم 77.738 الصادر في 13 شوال 1397 (27 شتنبر 1977) بمثابة النظام الأساسي للموظفين الجماعيين حسبما وقع تغييره وتتميمه؛

بناء على المرسوم الملكي رقم 401.67 الصادر في 13 من ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بمن نظام عام للمباريات والامتحانات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات ومناصب الإدارات العمومية، حسبما وقع تغييره وتتميمه؛

بناء على المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 من شوال 1426 (02 ديسمبر 2005) المتعلق بتحديد شروط ترقى موظفي الدولة في الدرجة أو الإطار، حسبما وقع تغييره وتتميمه؛

بناء على المرسوم رقم 2.05.1367 الصادر في 29 من شوال 1426 (02 ديسمبر 2005) المتعلق بتحديد مسطرة تنقيط وتقييم موظفي الإدارات العمومية؛

بناء على المرسوم رقم 2.10.454 الصادر في 20 من ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص ببيئة المحررين المشتركين بين الوزارات، حسبما وقع تغييره وتتميمه

بناء على المرسوم رقم 2.10.453 الصادر في 20 من ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص ببيئة المساعدين التقنيين المشتركين بين الوزارات، حسبما وقع تغييره وتتميمه؛

بناء على المرسوم رقم 2.10.452 الصادر في 20 من ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص ببيئة المساعدين التقنيين المشتركين بين الوزارات، حسبما وقع تغييره وتتميمه،

بناء على قرار الوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1172.11 صادر في 23 من جمادى الأولى 1432 (27 أبريل 2011) بتحديد شروط وإجراءات ويرتاج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة محرر من الدرجة الثانية،

بناء على قرار الوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1174.11 صادر في 23 من جمادى الأولى 1432 (27 أبريل 2011) بتحديد شروط وإجراءات ويرتاج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الأولى؛

بناء على قرار الوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1178.11 صادر في 23 من جمادى الأولى؛ 1432 (27 أبريل 2011) بتحديد شروط وإجراءات ويرتاج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية؛

وبناء على تورية وزير الداخلية رقم: 691 بتاريخ 04 ابريل 2016 حول كسب الموارد البشرية بالجماعات الترابية،

**يقرر ما يلي:**

**الفصل الأول:** تنظم جماعة أولاد مكودو على الساعة التاسعة صباحا بمقر الجماعة امتحانات الكفاءة المهنية لولوج الدرجات المحددة في الجدول اسفله:

الدرجة الحالية	درجة الوالوج	شروط ولوج الإطار	عدد المناصب الممتحنين بشطبها	الاجل المحدد للإيداع الترشيحات	تاريخ الامتحان الكتابي	عنوان مصلحة إيداع ملف الترشيح
محرر من الدرجة الثانية	محرر من الدرجة الثانية	مفتوح للموظفين الذين قضوا ست سنوات الأولى	مناصب واحد (01)	22 أكتوبر 2020	24 أكتوبر 2020	تودخ ملفات الترشيح بصيغة شخصية بمكتب تدبير السوارد البشرية.
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	مفتوح للموظفين الذين قضوا ست سنوات الأولى	مناصب واحد (01)	25 أكتوبر 2020	25 أكتوبر 2020	تودخ ملفات الترشيح بصيغة شخصية بمكتب تدبير السوارد البشرية.

**الفصل الثاني:** تشمل الامتحانات المذكورة على اختبايين كتابيين واختبار شفوي تحدد مدداها ومعاملها كما يلي:

العصبة الممتحن في شاته	الامتحان
محرر من الدرجة الثانية	1 - <b>اختبار كتابي عام:</b> يتعلق بتنظيم واختصاصات الجماعات الترابية ومجموعاتها المدة: ثلاث ساعات (3) المعامل: 03. 2- <b>اختبار كتابي خاص:</b> يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين الممتحنين للدرجة الممتحن بشأنها أو بمجال اختصاصات الجماعات الترابية ومجموعاتها المدة: ثلاث ساعات (03)، المعامل 04. 3- <b>اختبار شفوي:</b> يخضع الناجحون في الاختبارات الكتابية إلى اختبارات شفوية بنفس المقر إثر استدعاء يوجه لهم لهذه الغاية ويتضمن مناقشة مع لجنة الامتحان حول المواضيع الكتابية عند الاقتضاء، ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف أو المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها المدة ما بين 15 و30 دقيقة، المعامل 04.
مساعد اداري من الدرجة الأولى	1 - <b>اختبار كتابي عام:</b> يتعلق بتنظيم واختصاصات الجماعات الترابية ومجموعاتها المدة: ثلاث ساعات (3) المعامل: 02. 2- <b>اختبار كتابي خاص:</b> يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين الممتحنين للدرجة الممتحن بشأنها أو بمجال اختصاصات الجماعات الترابية ومجموعاتها المدة: ثلاث ساعات (3)، المعامل 03. 3- <b>اختبار شفوي:</b> يخضع الناجحون في الاختبارات الكتابية إلى اختبارات شفوية بنفس المقر إثر استدعاء يوجه لهم لهذه الغاية ويتضمن مناقشة مع لجنة الامتحان حول المواضيع الكتابية عند الاقتضاء، ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف أو المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها المدة ما بين 15 و30 دقيقة، المعامل 03.
مساعد تقني من الدرجة الثانية	1 - <b>اختبار كتابي عام:</b> يتعلق بتنظيم واختصاصات الجماعات الترابية ومجموعاتها المدة: ساعتان (2) المعامل: 02. 2- <b>اختبار كتابي خاص:</b> يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين الممتحنين للدرجة الممتحن بشأنها أو بمجال اختصاصات الجماعات الترابية ومجموعاتها (المدة: ثلاث (3) ساعات، المعامل 03). 3- <b>اختبار شفوي:</b> يخضع الناجحون في الاختبارات الكتابية إلى اختبارات شفوية بنفس المقر إثر استدعاء يوجه لهم لهذه الغاية ويتضمن مناقشة مع لجنة الامتحان حول المواضيع الكتابية عند الاقتضاء، ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف أو المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها المدة ما بين 15 و30 دقيقة، المعامل 03.

N° 7778/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE GUELIMIM  
CERCLE DE BOUIZAKARNE  
CAIDAT D'ADAY  
COMMUNE D'AMTDI  
BUREAU DE GESTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES ET DU PATRIMOINE  
COMMUNAL

**\*- AVIS D'ORGANISATION D'EXAMEN  
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU  
TITRE DE L'ANNEE 2020 -\***

La commune d'Amtdi organisera à son siège l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'Adjoint Administratif 1<sup>er</sup> grade échelle 8 au titre de l'année 2020 selon le calendrier ci-dessous.  
Cet examen est ouvert aux fonctionnaires de ladite commune justifiant au moins six (6) ans d'ancienneté dans le grade initial (Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> grade) au 31-12-2020.

Grade Initial	Grade de reclassement	Nbre de postes	Date d'examen	Conditions d'examen
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> grade	Adjoint Administratif 1 <sup>er</sup> grade	01	<b>Mercredi 04 Novembre 2020</b>	L'examen est ouvert aux fonctionnaires de la commune d'Amtdi justifiant 6 ans de services réels dans le grade initial (Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> grade) et ce jusqu'au 31/12/2020.

**Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :**

- Une demande adressée au président de la commune.
- Une photocopie de la CNIE.
- Un extrait d'acte de naissance.
- Une copie de la décision de nomination au grade d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> grade.
- Une copie de la décision du dernier avancement d'échelon.

Il est demandé aux fonctionnaires de la commune d'Amtdi justifiant les conditions requises et qui souhaitent subir l'examen, de déposer leurs dossiers de candidature au **Bureau chargé de la Gestion des Ressources Humaines** à la commune au plus tard le : **28-10-2020**

N° 7779/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'IFRANE  
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE  
SERVICE DES MARCHÉS

**AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 37/2020/BP**

**Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'Appel d'Offres Ouvert N°37/2020/BP est modifié comme suit :**

Le **13/10/2020 à 11h 00mn**, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Electrification 2<sup>o</sup>/1<sup>o</sup> catégorie des douars Ait Hammou Ouhmad et Ouassou à la Commune Territoriale d'Azrou « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés de la DAFP**, du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente Mille Dirhams (30 000.00 Dhs)**.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Huit Cent Vingt Quatre Mille Quatre Cent Dix Neuf Dirhams et Vingt Six Centimes (824 419,26 Dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés de la DAFP**, du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.

**Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original de l'attestation d'Agrément « MT-BT 0 » accordée par l'ONE concernant les réseaux.**

**Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7782/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم شفشاون  
دائرة اسيفان  
قيادة اسيفان  
جماعة بني سلمان

**إعلان**

**عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020  
لولوج مختلف الدرجات**

ينهي رئيس الجماعة الترابية لبني سلمان إلى علم كافة الموظفين المنتسبين للأسلاك الإدارية لجماعة بني سلمان والذين استوفوا ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في درجاتهم الحالية إلى غاية تاريخ إجراء الاختبار أن الجماعة ستتنظم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 بمقر الإدارة الجماعية وفق الجدول التالي:

الإطار الأصلي	إطار الترقية	عدد المناصب المتباري في شأنها	تاريخ إجراء الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيح
محرر من الدرجة الرابعة	محرر من الدرجة الثالثة	1	30 أكتوبر 2020	22 أكتوبر 2020
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الأولى	1	30 أكتوبر 2020	22 أكتوبر 2020
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية	1		

فعلى الراغبين في اجتياز الامتحان والذين تتوفر فيهم الشروط السالفة الذكر التقدم بطلبات ترشيحهم إلى مصلحة الموظفين .

N° 7780/PA

المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
قطاع المياه والغابات  
Département des Eaux et Forêts  
La Direction Provinciale des Eaux et Forêts  
et de la Lutte Contre la Désertification d'El Kelaa des Sraghna

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (SEANCE PUBLIQUE)  
N° 07/2020/DPEFLCD/EKS du 27/10/2020**

Le **27/10/2020 à 10 heures**, il sera procédé dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs aux Travaux de d'entretien des périmètres de plantations anciennes répartis en **02 lots** :

- **Lot n°1** : Travaux d'entretien des périmètres de plantations anciennes dans Périmètre de Koudiat Lemri, sur une superficie de 50 ha, situé dans le territoire de la Collectivité territoriale d'Oulad Yaagoub -Province d'El Kelaa des Sraghna ;
- **Lot n°2** : Travaux d'entretien des périmètres de plantations anciennes de Périmètre de Koudiat Hors Saguia Yaagoubia, sur une superficie de 50 ha, situé dans le territoire de la C/U d'El Kelaa des Sraghna -Province d'El Kelaa des Sraghna.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification d'El Kelaa des Sraghna Quartier Administratif-El Kelaa des Sraghna ou téléchargé à partir du site [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de Dix Mille Dirhams (**10.000,00 Dhs**) pour chaque lot.

Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées aux sommes de :

- **Lot n° 1**: Trois Cent Quatre-vingt-douze Mille Six Cent Quarante dirhams (**392 640,00dh TTC**)
- **Lot n° 2**: Deux Cent Quatre-vingt-dix-sept Mille Soixante-douze dirhams (**297 072,00dh TTC**)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification d'El Kelaa des Sraghna Quartier Administratif-El Kelaa des Sraghna;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation (Article 4).

Production de copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrées par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts - Département des Eaux et Forêts pour les **02 lots** et qui sont comme suit :

Lot	Secteur	Catégorie	classe
Lot n°1	1	1-4	4
Lot n°2	1	1-4	5

**NB** : les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 7781/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
REGION TANGER-TE-  
TOUAN-AL HOCEIMA  
PROVINCE  
D'AL-HOCEIMA  
Caidat Bni Bousar  
Commune Bni Bousar  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS SUR  
OFFRES DES PRIX  
N°:01/2020

Le : Mardi 27 Octobre 2020 à : 11 H 00 Min, Il sera procédé, dans la salle des réunions a la commun de Bni Bousar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour la réalisation des : Travaux d'alimentation en eau potable des douars LAOUTA, IAATTAREN, TAMSİYAT, TAROUA et CHNANEK à la commune de BNI BOUN-

SAR (Province d'Al-Hoceima). Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retiré du service techniques de la commune Beni Bousar:il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchepublics.gov.ma](http://www.marchepublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

: 8.000.00 dhs (huit mille dirhams) L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de 228.000.00 dhs (Deux cent vingt huit mille dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics (20 Mars 2013). Les concurrents peuvent : - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service techniques de la commune ; - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du chef de service

techniques de la commune ; - soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit par voie électronique. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article : 06 du règlement de consultation. N° 7785/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts

DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL

Avis de modification

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/2020/DPA/4/FIDA (SEANCE PUBLIQUE)

Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Beni-Mellal informe le public de la modification de l'appel d'Offres N° 21/2020/DPA/4/FIDA du 16/10/2020 à 10H Objet : Achat de ruches peuplées avec hausses au profit des femmes rurales des communes territoriales d'Aghbala, Bouferda, Tizi N'isly et Naour de la Province de Béni Mellal, dans le cadre du projet de développement rural des montagnes de l'atlas (PDRMA) comme suit :

Le fournisseur doit déposer avant le 15/10/2020 à 16H30 heures à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal l'échantillon d'un corps de ruche modèle.

(Voir article n° 9 du RC)

N° 7783/PA

Royaume du Maroc  
Université Hassan II  
de Casablanca  
Faculté de Médecine Dentaire



المملكة المغربية  
جامعة الحسن الثاني  
بالدار البيضاء  
كلية طب الأسنان

AVIS DE CONCOURS  
DE RECRUTEMENT  
DE 2 PROFESSEURS AGREGES  
SESSION DU 08 /12/2020

La Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca organise le 08/12/2020 un concours de recrutement de 2 professeurs agrégés dans les spécialités suivantes :

- Odontologie Chirurgicale ( 1 poste)
- Prothèse Conjointe (1 poste)

Les intéressés doivent adresser une demande de candidature à Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à laquelle seront joints les documents suivants en 9 exemplaires :

- Un rapport général comprenant le relevé des travaux du candidat et leurs analyses.
- Un état des fonctions assurées depuis la réception au grade de docteur
- Une copie certifiée conforme des titres hospitaliers et universitaires.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat Général de l'établissement avant le 23/11/2020.

N° 7787/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE KENITRA  
COMMUNE DE KENITRA  
DIVISION COMPTABILITE ET BUDGET  
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°15/2020

Le Mardi 03 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Kenitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des travaux de renforcement de chaussée et entretien des trottoirs de l'avenue My Abdelaziz à Kenitra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la Commune de Kenitra, sis à rue El Yarmouk, résidence Montassir, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma/marchéspublics/](http://www.marchéspublics.gov.ma/marchéspublics/)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente Cinq Mille Dirhams (35.000,00 DHS)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux Million Soixante Trois Mille Neuf Cent Douze Dirhams 28 cts TTC. (2 063.912,28 DHS).

Il est exigé des concurrents installés au Maroc, de présenter en plus des pièces du dossier technique exigées dans le règlement de consultation, une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants :

Secteur	Qualification	classe
B : Travaux routiers et voirie urbaine	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud	2
	B7 : Grave émulsion	2

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Commune de Kenitra – Place administrative - Kenitra.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat du président de la Commune de Kenitra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics

Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 14 Octobre 2020 à 11 heures. Le départ aura lieu à partir du service des marchés de la commune de Kenitra.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

N° 7784/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
DRAA-TAFILALTE  
DIRECTION PROVINCIALE DE ZAGORA  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES  
DES CONSTRUCTIONS DES ÉQUIPEMENTS ET DE PATRIMOINE  
BUREAU DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 70/BET ZAG AFD/2020

La direction provinciale de L'AREFDT à Zagora affirme que la date de l'appel d'offre n° 70/BET ZAG AFD/2020 est reportée selon le tableau suivant :

AOO N°	Caution provisoire	HEURES D'OUVERTURE DES PRIX
70/BET ZAG AFD/2020	1500.00 dhs	20/10/2020 à 10H30

N° 7786/PA

**CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/09/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DÉNOMINATION: « CI-TECH» SARL.A.U.  
OBJET : MARCHAND IMPORTATEUR NEGOCIANT.  
SIEGE SOCIAL : 46, BOULEVARD ZERKTOUNI, 2ème ETAGE, APPT N°14, CASABLANCA.  
DURÉE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :  
MR.USAMA CITAK : 1000 Parts sociales  
TOTAL : 1000 Parts sociales  
ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
GERANCE : La société est gérée par MR.USAMA CITAK pour une durée illimitée.  
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca Le 29/09/2020 sous le N°747793 la société a été immatriculée au RC N°: 473911

N° 7790/PA

**Constitution & PRO MANUFACTURING GROUPE SARL AU**  
I- Au terme d'un acte S.S.P LE 14/09/2020, il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques suivantes :  
-Dénomination : PRO MANUFACTURING  
-Objet Social : MENUISERIE GENERALE  
-Siège social : LT VIADICCI RES RANIA IMM F 1 ER ETG APPT N° 2 AIN HARROUDA MOHAMEDIA  
-Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :  
- Mr. MOHAMED ZERROUK : 100.000,00 dhs  
-Durée : 99 ans.  
-GERANCE : Est confiée au gérant unique Mr. MOHAMED ZERROUK pour une durée illimitée et aura seul la signature sociale en vers les tiers.  
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia Le 28/09/2020 sous le N°1174. RC N° 26171 le 28/09/2020 sous le N° 26171.

N° 7791/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION

FES-MEKNES  
PREFECTURE  
DE MEKNES  
Conseil de la Préfecture de Meknès  
S.E.T.M.  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT sur offres de prix N°18/2020/BP  
Le 27 octobre 2020 à 10 heures, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnou zaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Études techniques et suivi des travaux de réhabilitation d'un terrain de sport de football à Ghar Sbaa à la commune de Meknès  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des équipements, des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : milles dhs (1.000,00 DH).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatorze mille quatre cent Dirhams T.T.C 00 cts (14.400,00 DH T.T.C).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014

- Le certificat d'agrément D14 «Calcul de structures pour bâtiments à tout usage» définitive ou provisoire, En cas de groupement, cet agrément sera exigé pour tous les BET membres dudit groupement  
- \*Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent présenter un dossier technique tel qu'il est indiqué dans le règlement de la consultation.  
- Ils seront examinés conformément aux dispositions de

l'article 37 du décret n°2-12-349 précité.  
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 7792/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'AGRICULTURE, DE  
LA PECHE MARITIME  
DU DEVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX ET  
FORETS  
INSTITUT NATIONAL DE  
LA RECHERCHE  
AGRONOMIQUE  
CENTRE REGIONAL DE  
LA RECHERCHE  
AGRONOMIQUE OUIDJA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°03/2020/CRRAO

Le Mardi 27 octobre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique sis à Avenue de la Victoire Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert, sur offres de prix pour l'acquisition d'outillage et consommables de laboratoire pour le Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Oujda, en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, Sis à Avenue de la Victoire à Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre Mille Dirhams (4000,00 Dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent qua-

rante-sept mille dirhams (147 000,00) Toutes Taxes comprises ;  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service des Marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, Sis à Avenue de la Victoire à Rabat ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7793/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat  
Commune de Casablanca  
Préfecture Sidi Bernoussi  
Arrondissement Sidi Moumen  
Division d'urbanisme et du patrimoine  
Services d'autorisation

**AVIS D'ENQUÊTE COMMODO INCOMMODO**

Le président de avisé le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.

Cette enquête concerne la demande déposée par : CARREFOUR BATIMENT

Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Menuiserie d'aluminium

Au local situé à : LOT EL HODA RUE 03 MAG N 115 SIDI MOUMEN CASABLANCA . .

Un registre des observations est mis à la disposition du public à au service économique.

N° 7788/PA

**ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA  
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
17/DRP/J/ANP/2020**

**SEANCE NON PUBLIQUE**

Le 27/10/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**TRAVAUX D'ENTRETEIN DES VOIRIES AU PORT DE JORF LASFAR**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida-.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **37 000,00** TRENTE SEPT MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **2 490 600,00 TTC**  
**DEUX MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLE SIX CENT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

**Les concurrents peuvent :**

\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale Atlantique Centre -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.

\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, BP3182 EL JADIDA PRINCIPALE/ EL JADIDA

\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **19/10/2020 à 11H00** A LA DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 13 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

**Pour les sociétés marocaines :**

Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Équipement, Transports et de la logistique:

SECTEUR: B QUALIFICATION: B6 CLASSE: 4

**Pour les sociétés non installées au Maroc :**

Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

**LE CPS ET LE REGLEMENT DE CONSULTATION DUMENT PARAPHESES ET SIGNES COMPRENANT LES PIECES MENTIONNEES DANS L'ARTICLE N° 10-C DU REGLEMENT DE CONSULTATION ;**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél.05 23 38 91 50 – 06 20 69 51 82 – 06 20 69 53 11 – Fax : 05 23 34 54 31 .

N° 7789/PA

Royaume Du Maroc  
Ministère De L'intérieur  
Wilaya de la region casa-settat  
Province De Sidi Bennour  
Pachalik zemamra  
Commune De Zemamra

**AVIS DE DEPOT**

Il est porté à la connaissance du public que le projet du plan d'aménagement de la collectivité territoriale de Zemamra (plan et règlement) à été déposé au siège de ladite commune pour une durée d'un mois et 3 jours du 12/10/2020 au 13/11/2020, et qu'un dossier et un registre seront mis à cet effet à la disposition du public pour y mettre leurs observations, et ce, au siège de la commune de Zemamra et pendant les horaires de travail officiels.

N° 7794/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement,  
du Transport, de la Logis-  
tique et de l'Eau  
DIRECTION GENERALE  
DE LA METEOROLOGIE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°  
25/2020/DGM/SEGMA  
Le présent Appel d'Offres  
est destiné à la Petite et  
Moyenne Entreprise  
Nationale

Le 09/11/2020 à 10 heures,  
il sera procédé, dans les bu-  
reaux de la Direction Géné-  
rale de la Météorologie, en  
face de la préfecture Hay  
Hassani Boite Postale 8106  
à Casablanca à l'ouverture  
des plis relatif à l'appel d'of-  
fres ouvert sur offres de prix  
N°25/2020/DGM/SEGMA  
relatif à la maintenance de  
la station automatique de  
radiosondage (Préfecture  
Dakhla).

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au Service  
des Marchés Publics de la  
Direction Générale de la  
Météorologie, en face de la  
préfecture Hay Hassani  
Boite Postale 8106 à Casa-  
blanca, il peut également  
être téléchargé à partir du  
portail des marchés publics  
(www.marchespublics.gov.  
ma)

-Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
8 000,00 dhs (Huit mille di-  
rhams).

-L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de: 340 080,00 dhs  
(Trois cent quarante mille  
quatre-vingt dirhams TTC)

- Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux

dispositions des articles  
27,29 et 31 du décret  
n°2.12.349 relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le Ser-  
vice des Marchés Publics de  
la Direction Générale de la  
Météorologie, en face de la  
préfecture Hay Hassani  
Boite Postale 8106 à Casa-  
blanca.

- Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au Service  
précité;

- Soit les remettre au prési-  
dent de la commission d'ap-  
pel d'offres au début de la  
séance et avant l'ouverture  
des plis.

- Soit transmettre par voie  
électronique conformément  
aux dispositions de l'arrêté  
du ministre de l'économie et  
des finances n° 20-14 du 08  
Kaada 1435 (04 Septembre  
2014) relatif à la dématéria-  
lisation des procédures de  
passation des marchés pu-  
blics.

Il est prévu une visite des  
lieux le 22/10/2020 à 10  
h00mn au Centre Provincial  
de Météorologie de Dakhla.  
Les pièces justificatives à  
fournir, sont celles prévues  
par l'article 10 du règlement  
de consultation.

N° 7795/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE  
D'INEZGANE  
AIT MELLOUL  
COMMUNE DCHEIRA  
EL JIHADIA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
DIVISION

D'EQUIPEMENT  
SERVICE MARCHES  
OBJET : AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
N° 20-21/2020

Le 27 octobre 2020 à 09h00,  
il sera procédé à la salle de  
réunion n° 108 sise à l'hôtel  
de ville de la Commune de  
Dcheira El Jihadia, à l'ou-  
verture des plis relatif à  
l'appel d'offres sur offres  
des prix suivant ayant pour  
objet:

• Appel d'offre n° 20/2020: Achat de matériels  
d'entretien d'éclairage pub-  
lic, commune de Dcheira  
ElJihadia Préfecture  
Inezgane Ait Melloul. (Ré-  
servé à la petite moyen En-  
treprise)

• Appel d'offre n° 21/2020 :  
Achat de peinture pour le  
compte de la commune  
DcheiraElJihadia,Préfecture  
Inezgane Ait Melloul. (Ré-  
servé à la petite moyen En-  
treprise)

Le dossier d'appel d'offre  
peut être retiré au bureau  
du marché de la Commune  
de Dcheira El Jihadia sise à  
l'hôtel de ville, il peut éga-  
lement être téléchargé à par-  
tir du Portail des Marchés  
Publics: www.marchespu-  
blics.gov.ma.

Cautionnement provisoire  
• Appel d'offre n° 20/2020  
est fixé à la somme de 3  
000.00dhs (Trois mille di-  
rhams)

• Appel d'offre n° 21/2020  
est fixé à la somme de 3  
000.00dhs (Trois mille di-  
rhams)

Estimation du coût des  
prestations

• Appel d'offre n° 20/2020  
est fixé à la somme de 200  
000.40dhs (Deux cent mille  
dirhams et quarante cts )

• Appel d'offre n° 21/2020  
est fixé à la somme de  
197160.00dhs (Cent quatre  
vingtdix sept mille cent  
soixante dirhams)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doit  
être conformes aux disposi-  
tions des articles 27, 29 et  
31 du décret n° 2.12.349 du 8  
Joumada I 1434(20 mars  
2013) relatif aux marchés  
publics.

\* La présentation des plis  
des concurrents doit respec-  
ter l'article 11 du règlement

de la consultation.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau d'ordre de la  
Commune de Dcheira El Ji-  
hadia.

- Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au bureau  
précité.

- Soit les remettre, séance  
tenante, au Président de la  
Commission d'Appel d'Of-  
fres au début de la séance et  
avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre l'offre au

maître d'ouvrage par voie  
électronique au portail des  
Marchés publics.

• Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article-09 du Régle-  
ment de consultation.

N.B : • Pour l'appel d'offre  
n° 20/2020 et 21/2020 : Les  
Echantillons exigés sont  
ceux décrits sur l'article 19  
du règlement de consulta-  
tion (Doivent être déposés  
au siège de la commune au  
plus tard le 26/10/2020 à  
09h00)

N° 7796/PA



Société de développement local  
« CASABLANCA BAÏA S.A »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

ACHAT DE PRODUITS DE DESINSECTISATION, DERATISATION ET DESINFECTIIONREPARTIS EN 11 LOTS

En application du règlement des marchés de la Société Casablanca Baia et de la Circulaire C9/20/DEPP,du 31 mars 2020, du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

N° Appel d'Offres	Désignation des Prestations	Date et Heure d'Ouverture des Plis	Cautionnement Provisoire Dirhams TTC	Estimation financière du Marché Dirhams TTC
N°AO/CB/04/2020	ACHAT DE PRODUITS DE DESINSECTISATION, DERATISATION ET DESINFECTIIONREPARTIS EN 11 LOTS	Le 12/11/2020 à 11 heures		
	Lot 1 : Insecticide liquide concentré sans Odeur pour pulvérisation à base de : - Cyperméthrine 5 % - Tetraméthrine 2,5 % - Piperonylbutoxide 12,5%		20 000,00 (vingt mille)	972 000,00 (Neuf cent soixante-douze mille)
	Lot 2 : Insecticide liquide concentré pour pulvérisation à base de : - Cyperméthrine 32 g/l - Tetraméthrine 50 g/l - Piperonylbutoxide 200 g/l		20 000,00 (vingt mille)	996 000,00 (Neuf cent quatre vingt seize mille)
	Lot 3 : Insecticide liquide concentré pour pulvérisation à base de : - Permethrine 100g/l - Cyperméthrine 9,2g/l		15 000,00 (quinze mille)	795 000,00 (Sept cent quatre vingt quinze mille)
	Lot 4 : Raticide Bloc perforé paraffiné à base de : - Bromadiolone 0,0025% - Brodifacoum 0,00% 25		5000,00 (Cinq mille)	288 000,00 (Deux cent quatre vingt huit mille)
	Lot 5 : Raticide en Bloc de cire perforé (Wax) à base de : - Difénacoum 0,005%		10 000,00 (Dix mille)	510 000,00 (Cinq cent dix mille)
	Lot 6 : Raticide Crème livré avec spatule à base de : - Brodifacoum 0,005 %		15 000,00 (quinze mille)	720 000,00 (sept cent vingt mille)
	Lot 7 : Raticide appâts frais à base de : - Diféthialone 0.0025 %		10 000,00 (Dix mille)	570 000,00 (Cinq cent soixante dix mille)
	Lot 8 : Répulsif Anti-serpents granulé à base de : - Extrait de Margosa 0,1 %		5000,00 (Cinq mille)	312 000,00 (Trois cent douze mille)
	Lot 9 : Désinfectant liquide concentré parfumé à base de : - Alkyldiméthyl benzyl ammonium quaternaire à 5% conforme à la norme EN 14476		5400,00 (Cinq mille quatre cent)	270 000,00 (Deux cent soixante-dix mille)
	Lot 10 : Insecticide liquide concentré pour pulvérisation à base de : - Bifenthrine 10 %		10 000,00 (Dix mille)	513 000,00 (Cinq cent treize mille)
Lot 11 : Solution hydro alcoolique à base de : - Ethanol 80 % - Peroxyde d'hydrogène 02%	1500,00 (mille cinq cent)	75 000,00 (soixante quinze mille)		

Le dossier d'appel d'offres est à télécharger du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de consultation.

Les échantillons doivent être déposés au bureau d'ordre de la société Casablanca Baia au plus tard le 11/11/2020 à 11 heures.

Les dossiers des soumissionnaires doivent parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception, ou déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CasablancaBaiaS.A, ou remis au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis, sous plis fermé et cacheté(en cas de sortie de l'état d'urgence sanitaire), à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A  
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Les plis reçus postérieurement à la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne seront pas admis.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter  
LASOCIETECASABLANCA BAÏA  
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73  
casabaia@casabaia.ma

N° 7797/PA

**Société de développement local  
« CASABLANCA BAÏA S.A »**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
ACQUISITION DE PULVERISATEURS A CANON PORTES**

En application du règlement des marchés de la Société Casablanca Baia et de la Circulaire C9/20/DEPP,du 31 mars 2020, du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

N° Appel d'Offres	Désignation des Prestations	Date et Heure d'Ouverture des Plis	Cautionnement Provisoire Dirhams TTC	Estimation financière du Marché Dirhams TTC
N° AO/CB/05/2020	ACQUISITION DE 04 PULVERISATEURS A CANON PORTES	23/10/2020 A 11 H	49 900 (quarante neuf mille neuf cent)	1 664 000,00 (un million six cent soixante quatre mille)

Le dossier d'appel d'offres est à télécharger du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de consultation.

Les dossiers des soumissionnaires doivent parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception, ou déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CasablancaBaiaS.A, ou remis au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis, sous plis fermé et cacheté(en cas de sortie de l'état d'urgence sanitaire), à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A  
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Les plis reçus postérieurement à la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne seront pas admis.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter  
LASOCIETECASABLANCA BAÏA  
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73  
casabaia@casabaia.ma

N° 7798/PA



**SOCIETE BARIGO TRANS SARL**  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 100.000,00 dirhams  
SIEGE SOCIAL : JAZIRATE BOUSKOURA IMM. 2 ETG2 APPT. 9 BOUSKOURA CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/07/2020 à Casablanca, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

1) Dénomination : La dénomination de la société est « BARIGO TRANS » SARL

2) Sièges social : Le siège social est fixé à Casablanca, Jazirate Bouskoura Imm. 2 Etg 2. N°9 Bouskoura

3) L'objet social : Transport routier de toutes sortes de marchandises

4) Capital social : Le capital social s'élève à cent mille (100.000,00) dirhams, divisé en mille (1000) parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité intégralement libérées à la souscription.

Ces parts sociales sont attribuées aux associés comme suit : M. Salim Souffer : 500 parts sociales

M. Mostafa El Asry : 500 parts sociales

Soit au total : 1000 parts sociales

5) La gérance : M. Salim Souffer est nommé gérant unique pour une durée illimitée

6) La signature : La société sera valablement engagée par la signature de M. Salim Souffer

7) La durée : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.

Le dépôt légal a été effectué au centre d'investissement de Casablanca et l'immatriculation au R.C sous le n°472531, le 22/09/2020.

N° 7868/PA

**CABINET LOUFANDI D'EXPERTISE JUDICIAIRE**  
LOUFANDI AHMED EXPERT JUDICIAIRE ASSERMMENT INSCRIT A L'ORDRE NATIONAL DES EXPERTS COMPTABLE AGREE PAR L'ETAT

SYNDIC AUX TRIBUNAUX DE COMMERCE JUGE MEDIATEUR  
SIEGE SOCIAL : Bd : Médiouna N° 117 Jnane Lilane SAFI A MARRAKECH, N° 113 Bd ABDELKRIM EL KHATANBI Resi. ALMOHANDIZ PORTE « C » 1ER ET. App 2  
Tél : 05 24 61 10 88 / 06 61 18 69 30

Aux termes d'un acte sous seing privé à Safi, en date du 22/07/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique avec les caractéristiques suivantes : « DENOMINATION : SOCIETE MOROCCAN FINCERS SARL AU

Objet : Vente de matières premières du secteur artisanal et exporter les produits textile.

Siège social : 299 Lotis. Mouna Rue Ourika Taqadom SAFI.

Durée : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.

Capital social : Est de 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100 DH chacune, entièrement libérées.

Associés : l'associé unique de la société est M. ABOUAMRAN YOUNESSE.

Gérance : La gérance est confiée à Monsieur ABOUAMRAN YOUNESSE.

Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de SAFI le 16-09-2020 sous le N°1967.

N° 7801/PA

Constitution DESIGN & CONSULTING SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : DESIGN &

**CONSULTING SARL**  
Objet :

- Travaux divers ou de construction, btp  
- Design et décoration intérieur et extérieur  
- Transport de marchandises pour le propre compte et le compte d'autrui

Durée : 99 ans  
Siège social : LOT 527 LOTISSEMENT AL MARJANE SAFI

Le capital social 100.000,00 dirhams, il est divisé en 10.000 parts de 10,00 dhs chacune attribués comme suit :

- M. BOUSBA JAAFAR: 5.000 Parts

- Mme TOUNZI KARIMA : 5.000 Parts

La gérance : M. BOUSBA JAAFAR est nommé gérant associé de la société.

Signature : La société sera valablement engagée pour tous les actes administratifs la concernant par la simple signature de M. BOUSBA JAAFAR ou celle de Mme TOUNZI KARIMA, à l'exception de toutes les opérations et les documents émanant et libellé par la Banque pour et par la société doivent être signés conjointement par :

M. BOUSBA JAAFAR et Mme TOUNZI KARIMA.

Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.

Le N° du registre du commerce : 10719 du 17/09/2020.

N° 7802/PA

Constitution Point O Carré SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : Point O Carré

Objet : - Menuiserie métallique et bois

- Travaux divers ou de construction

- Transport de marchandises pour le propre compte et le compte d'autrui

Durée : 99 ans

Siège social : domiciliée chez société INTELMEED SARL AU, Sise au : n°02 rue

Amir Abdelkader ville nouvelle -Safi

Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 dirhams, il est divisé en 10.000 parts de 10,00 dhs chacune attribués comme suit :

- M. EL MILYANI AHMED: 7.500 Parts

- M. EL MILYANI KHALID: 2.500 Parts

La gérance : M. EL MILYANI KHALID est nommé gérant associé de la société.

Signature : La société sera valablement engagée pour tous les actes administratifs la concernant par la simple signature de M. EL MILYANI KHALID, à l'exception de toutes les opérations et les documents émanant et libellé par la Banque pour et par la société doivent être signés conjointement par M. EL MILYANI KHALID et M. EL MILYANI AHMED.

Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.

Le N° du registre du commerce : 10747 du 18/09/2020.

N° 7803/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N° : 081/2020/CHUIRC

Le 27/10/2020 à 11 Heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix N° 081/2020/CHUIRC ayant pour objet :

ACHAT DE PETIT MATERIEL DE CUISINE (LOT UNIQUE).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 DH (DIX MILLE DIRHAMS).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 109 826,52 DHS TTC (CENT NEUF MILLE HUIT CENT VINGT SIX DIRHAMS ET CINQUANTE DEUX CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES).

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement N° D1580/15/DEPP du 19 juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Rochd - Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca
- soit les déposer contre récépissé au Secrétariat Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons et la liste de colissage exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures de la direction générale du Centre Hospitalo Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue lahcen el arjoun-Casablanca, au plus tard le 26/10/2020 avant 14 h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7804/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عصاة إقليم الخميسات  
جماعة الخميسات  
منبرية المصالح  
مصلحة الموارد البشرية

**إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة مختلف الدرجات بالأسلاك الإدارية والتقنية المرتبة في سلايم الأجور من 6 إلى 11. جماعة الخميسات**

ينهي رئيس جماعة الخميسات إلى علم عموم الموظفين التابعين للجماعة أنه سيتم تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية لمختلف الدرجات والأصناف المتعلقة بالأسلاك الإدارية والتقنية بمقر الجماعة برسم سنة 2020 وذلك أيام 15/14 نونبر 2020.

ويشترط للاشتراك في هذه الامتحانات أن يكون الموظف متوفرا على 6 سنوات من الخدمة الفعلية في الدرجة المنتهي إليها إلى غاية 2020/11/14، وتشتمل مواد الامتحانات على اختبارات كتابية وشفوية وذلك لولوج الدرجات التالية :

وذلك وفق الجدول التالي:

الإطار الحالي	الدرجة المتمن بشأنها	عدد المناصب المتباري بشأنها	الزمان	المكان
طبيب من الدرجة الأولى	طبيب من الدرجة الممتازة	1	2020/11/14	ثانوية الباسمين
مهندس معماري من درجة 1	مهندس معماري الدرجة الممتازة	1	2020/11/14	ثانوية الباسمين
متصرف مساعد	متصرف لوزارة الداخلية	1	2020/11/14	ثانوية الباسمين
متصرف درجة 3	متصرف درجة 2	1	2020/11/14	ثانوية الباسمين
تقني درجة 2	تقني درجة 1	2	2020/11/14	ثانوية الباسمين
تقني درجة 3	تقني درجة 2	2	2020/11/14	ثانوية الباسمين
تقني درجة 4	تقني درجة 3	1	2020/11/14	ثانوية الباسمين
مساعد إداري درجة 2	مساعد إداري درجة 1	1	2020/11/14	ثانوية الباسمين
مساعد إداري 3	مساعد إداري درجة 2	4	2020/11/14	ثانوية الباسمين
مساعد تقني درجة 2	مساعد تقني درجة 1	1	2020/11/14	ثانوية الباسمين
معلم التعليم الفني من الدرجة 3	معلم التعليم الفني من الدرجة 2	1	2020/11/14	ثانوية الباسمين
مساعد تقني درجة 3	مساعد تقني درجة 2	19	2020/11/15	ثانوية الباسمين

ملاحظة: تودع الترشيحات بمقر الجماعة وأخر أجل لقبولها هو 26 أكتوبر 2020.

N° 7800/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAROUDANT  
COMMUNE ADAR

**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

La commune ADAR organise le 31 OCTOBRE 2020 à 10 heures un examen d'aptitude professionnelle année 2020 pour accès au grade de ADJOINT TECHNIQUE G2 Echelle 7 au profit des fonctionnaires rétribué sur le budget de la dite commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade de Adjoint TECHNIQUE G3 echelle 6 .

Cet examen sera organisé au siège de cette commune et le nombre des postes ouverts est de un poste.

Le dernier délai de dépôt des demandes de candidatures est le : 26

OCTOBRE 2020.

N° 7799/PA

\* RESIDENCE NAYLA \*  
Société à Responsabilité Limitée Au capital de 100 000,00 dirhams  
Siège Social :  
223 Bd Zerktoni  
- Casablanca -

• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 septembre 2020, il a été décidé ce qui suit :  
- Augmentation du capital social de 100 000,00 dh à 200 000,00 dh par prélevement sur les comptes courants des associés ;  
- Réduction du capital social de 200 000,00 dh à 100 000,00 dh par compensation avec les pertes de la société ;  
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 29 septembre 2020 sous le numéro 747811.  
N° 7807/PA

GREENFIELD PROJECT  
Siège social : 13, RUE AHMED EL MAJJATI RES. LES ALPES 1er ETAGE N° 8 QUARTIER MAARIF-CASABLANCA

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 17/09/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Objet: la société a pour objet directement: Marchand effectuant Import-Export de tous produits, matières, marchandises ou matériels de quelque nature que ce soit \*  
Dénomination : « GREENFIELD PROJECT » -Siège social : 13, Rue Ahmed EL MAJJATI Rés. LES ALPES 1er Etage N 8 Quartier Maarif Casablanca. -Durée : 99 ans. -Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisés en 1000 parts de 100,00 DHS réparties comme suite: - Monsieur AAMIRI OTHMANE: 1000 PARTS, - Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : Monsieur AAMIRI OTHMANE pour une durée illimitée. - Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N°747873. en date du 30/09/2020.  
Pour extrait et mention gérance  
N° 7808/PA

BASAI BROTHER  
Siège social : 128 RUE EL ARAAR ETG 2 BUREAU 6 - CASABLANCA

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 03/09/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Objet: la société a pour objet directement: Marchand effectuant Import-Export de tous produits, matières, marchandises ou matériels de quelque nature que ce soit \*  
Dénomination : « BASAI BROTHER » -Siège social : 128 RUE EL ARAAR ETG 2 BUREAU 6 - Casablanca. -Durée : 99 ans. -Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisés en 1000 parts de 100,00 DHS réparties comme suite: - Monsieur BOUBACAR BAH: 1000 PARTS, -Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : Monsieur BOUBACAR BAH pour une durée illimitée. - Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au

Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N°747874. en date du 30/09/2020.  
Pour extrait et mention gérance  
N° 7809/PA

GLORY CAPITAL SARL  
AU  
CONSTITUTION  
D'UNE SARL AU

Aux termes d'un acte ssp établi le 24/08/2020 il a été constitué une SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : GLORY CAPITALSARL AU  
Siège Social : 67 RUE AZIZ BELLAL 2EME ETAGE N°3 MAARIF CASABLANCA  
Objet : ARCHIVAGE PHYSIQUES ET NUMERIQUES  
Gérance : la société est gérée par Mme. EL IDRISSE SLIMANI AFRAA gérante unique pour une durée illimitée  
Capital Social : il est fixé à 100.000,00dhs, divisé en 1000 parts social de 100dhs chacune comme suit :  
\* Mme. EL IDRISSE SLIMANI AFRAA: 1000 parts sociales  
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n°747747le 29/09/2020  
RC N°473959  
N° 7810/PA

IBY CARS SARL  
CONSTITUTION D'UNE SARL

Aux termes d'un acte ssp établi le 10/08/2020 il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : IBY CARS SARL  
Siège Social : RUE 28 N°144 MABROUKA - CASABLANCA  
Objet : LOCATION DE VOITURE SANS CHAUFFEUR  
Gérance : la société est gérée par Mr. BENDOUAMA YASSINE et Mr. BENDOUAMA ILYASS nommés gérants pour une durée illimitée  
Capital Social : il est fixé à 500.000,00 dhs, divisés en 5000 parts social de 100 dhs chacune comme suit :  
\* Mr. BENDOUAMA YASSINE : 2500 parts sociales  
\* Mr. Mr. BENDOUAMA ILYASS : 2500 parts sociales  
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca par le biais du CRI de Casa - Settat le 25/08/2020  
RC N° 471443  
N° 7811/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA  
Tél./Fax : 0537649573  
GSM : 0668792975.  
«PRIO TRANS »  
S.A.R.L. AU AU CAPITAL DE 100 000,00 DH

Objet: la société a pour objet : MENUISERIE EN GENERALE- DECORATION ET AMENAGEMENT.  
- Siège Social : le siège social est à Casablanca, N 105 , 3ème Etage Apt 16 Angle Mostafa Maani et 11 Janvier Casablanca.  
- Capital Social : est fixé à cent Mille (100 000,00) dirhams, divisé en 1000 parts de 100,00 Dhs chacune, appartenant

DELGHANI TAYEB de sa fonction de gérant de la société.

\* nomination de Mr. EL OUARDI ABDELLATIF gérant de la société.  
\* ajouter TRAVAUX DIVERS ET NEGOCO DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION à l'objet social de la société.  
\*transfert du siège social de LOT IBN TOUMERT 2 IMM 4 ETG 2APPT 4 BOUZNKA à LOT BEAU RIVAGE N°52 ETAGE 3 BOUZNKA.  
Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de 1ER instance de BENSILMANE, le 06/08/2020 sous le n° 220.  
N° 7812/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA  
Tél./Fax : 0537649573  
GSM : 0668792975  
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/09/2020, il a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination : " ABNAE AL JAFAL LILABAR " S.A.R.L.  
Siège Social : N°7 MAGASIN 1 LOT AOUBADI 1 BOUZNKA  
Les Associés :

-Mr. ABDULKARIM AL-JAFFAL, de nationalité SYRIENNE, né le 07/02/1984, Titulaire de la CR n° TK00027H, demeurant à 1171 HAY RIAD BOUZNKA.  
-Mr. MAHMOUD MOHAMMAD ALI, de nationalité SYRIENNE, né le 01/08/1981, Titulaire de la CR n° E009382W, demeurant à HAY RIAD 1034 BOUZNKA.

-Mr. MOHAMAD MOHAMMAD ALI, de nationalité SYRIENNE, né le 01/06/1985, Titulaire de la CR n° A051357N, demeurant à QUARETIER ESSALAM 1 NR 24 BOUZNKA.  
Objet :  
- TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE PROPRE ;  
- FOURRAGE DES PUITES ;  
- TRAVAUX DIVERS.  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100.000,00 DHS.  
Gérance : la société est gérée par : Mr. ABDULKARIM AL-JAFFAL  
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de première instance de BENSILMANE, Dépôt N°291.  
N° 7813/PA

CONSTITUTION  
« AJK DECO »

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 24/08/2020, il a été établis les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : AJK DECO.  
- Forme Juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE.  
- Objet : la société a pour objet : MENUISERIE EN GENERALE- DECORATION ET AMENAGEMENT.  
- Siège Social : le siège social est à Casablanca, N 105 , 3ème Etage Apt 16 Angle Mostafa Maani et 11 Janvier Casablanca.  
- Capital Social : est fixé à cent Mille (100 000,00) dirhams, divisé en 1000 parts de 100,00 Dhs chacune, appartenant

en totalité à Mr AIDI MOHAMED.  
- Durée : 99 ans  
- Gérance : la société est gérée par Mr AIDI MOHAMED

pour une durée illimitée.  
- Année Sociale : Commence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
Le dépôt légal a été effectué

le 28/09/2020 au Tribunal de Commerce de CASABLANCA sous le numéro : 747671.  
N° 7814/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI  
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ

AVIS RECTIFICATIF

Le Directeur Provincial de la Direction Provinciale Al Haouz - AREF Marrakech Safi, porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'Appel d'Offres Ouvert N° 09/EXP/2020 que l'objet de l'Appel d'Offres est l'Approvisionnement des cantines des établissements de l'enseignement scolaire primaire relevant de la direction provinciale Al Haouz en pain et denrées alimentaires en 2 lots:

- Lot n° 1 : Approvisionnement des cantines des établissements de l'enseignement scolaire primaire relevant de la direction provinciale Al Haouz en pain et denrées alimentaires, Cercle Tahanaout, Amezmiz et Asni ;
- Lot n° 2 : Approvisionnement des cantines des établissements de l'enseignement scolaire primaire relevant de la direction provinciale Al Haouz en pain et denrées alimentaires, Cercles Ait Ourir et Touama,

La taxe sur la valeur ajoutée appliquée sur les dates conditionnées est de 0% au lieu de 20% et l'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de:

- Lot n°1 : 4 915 260,00 DHS TTC (Quatre millions neuf cent quinze mille deux cent soixante Dirhams TTC) ;
- Lot n°2 : 5 088 696,00 DHS TTC (Cinq millions quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-seize Dirhams TTC).

Le reste est inchangé.

N° 7815/PA



وزارة الزراعة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, de Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Direction Régionale de l'Agriculture de Casablanca-Settat  
Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane

N°: /\_\_\_\_\_ /DRA/DPA/49/SMOPFA.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRES DE PRIX N° : 06/2020 du 27/10/2020  
A 10 Heures (SEANCE PUBLIQUE)

Le Mardi 27/10/2020 à 10 H (dix heures), il sera procédé dans les Bureaux du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : Réalisation des travaux de plantation de 40 Ha de Vigne dans la Commune Rurale de Cherrat, la Commune de Manssouria et la Commune de Bouznika, Province de Benslimane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service de Support à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Quatre vingt seize mille Dirhams (96.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : trois millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent dirhams et zéro centime etc (3.686.400,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat du Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Il est prévu une visite des lieux le vendredi 16/10/2020 à 09 heures 30 minutes.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

Le secteur de l'activité concerné, la classe minimale et les qualifications exigées, et conformément à l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3033-13 du 26 hja 1434 (1er novembre 2013) modifiant et complétant l'arrêté du n° 336-96 du 11 chaoual 1416 ( 1er mars 1996) fixant le nombre de catégories des entreprises intervenant dans le secteur de l'aménagement hydro-agricole correspondant à chaque branche d'activité, les seuils de classification à l'intérieur de chaque classe ainsi que le montant maximum annuel d'un marché pour lequel une entreprise d'une classe donnée peut être admise à soumissionner, sont les suivantes :

Branche d'activité	Classe	Qualifications exigées
10	3	10 - 1

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir toutes les pièces tel que prévues par le règlement de consultation.

N° 7806/PA

**CONSTITUTION (TPM ORIENTAL)**

I. Aux termes d'un acte soussigné privé, établi à Oujda en date du 08 Septembre 2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «TPM ORIENTAL» SARL AU.  
 Forme de la société : Société à Responsabilité Limitée à associé unique.  
 Objet : - Travaux Divers ou Constructions  
 - Importation et Exportation  
 Siège : 15 Rue Jamal Eddine Afghani 1er Etage N3 Oujda.  
 Durée de la société : 99 ans.  
 Capital social : est fixé à la somme de cent mille DIRHAMS (100 000 DH). Il est divisé en mille (1000) PARTS SOCIALES de cent DIRHAMS (100 DH) chacune, entièrement souscrites et libérées à la totalité, et attribuées en totalité aux associés en rémunération de leurs apports.  
 Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 Décembre de chaque année.  
 Gérance : La société sera gérée pour une durée illimitée par : - Monsieur HAM-RICH ABDELHAKIM  
 II. Le Dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de commerce d'Oujda et la société a été immatriculée au Registre du Commerce de Oujda sous le numéro 35671 en date du 29/09/2020.  
**N° 7816/PA**

**3D GARDE "S.A.R.L"**

Constitution  
 Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 18/08/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: 3D GARDE "S.A.R.L"  
 OBJET : entretien et réparation des immeubles.  
 LE SIEGE : CASABLANCA, 217 RES AL FATHI BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE IER ETG N°3.  
 CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000parts de 100 DHS chacune:  
 - Mr KHALID MENGHOUM..... 900,00 Parts  
 - Mr HASSAN MENGHOUM ... 100,00 Parts  
 Soit un total de 1000,00 Parts  
 GERANCE : La société est gérée par Mr KHALID MENGHOUM  
 ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le : 24/09/2020 R.C N° : 473373.  
 Pour extrait et mention  
**N° 7817/PA**

**ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER DBJ BUSINESS "S.A.R.L"**

Constitution  
 Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 18/09/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: DBJ BUSINESS "S.A.R.L"  
 OBJET :NEGOCIANT, IMPORT EXPORT.  
 LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.  
 CAPITAL SOCIAL : 30.000,00 DHS, divisé en 300 parts de 100 DHS chacune:  
 - Mr. SITA PERETHEMA

BELVIC SEDRIC..... 100,00 Parts  
 - Mr MBAN ETHAI MOKOKO HOBAIN JHEYRARD... 100,00 Parts  
 - Mr NDALA BIKOU PROFOND DALVY... 100,00 Parts  
 Soit un total de 300,00 Parts  
 GERANCE : La société est gérée par les cogérants : Mr NDALA BIKOU PROFOND DALVY  
 Mr. SITA PERETHEMA BELVIC SEDRIC et Mr. MBAN ETHAI MOKOKO HOBAIN JHEYRARD  
 ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
 Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.  
 RC N°473855.  
 Pour extrait et mention  
**N° 7818/PA**

**CONSTITUTION \*\* HIMA TRAVAUX \*\* SARLAU**

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 22/09/2020 il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont :

Dénomination : HIMA TRAVAUX  
 Forme : SARLAU  
 Objet : 1-TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS  
 2-ELECTRICITE AMENAGEMENT  
 Durée : 99 ans  
 Capital : 100 000,00 dhs de (1000) parts sociales de 100,00 dh chacune repartis comme suit :  
 - Mr. BENCHAD OMAR Titulaire de la CIN° BB115628... 1000 Parts  
 Année sociale : commence le 1er janvier au 31 décembre.  
 La Gérance :  
 Est nommé comme Gérant statutaire de la société «HIMA TRAVAUX» S.A.R.L.A.U : Mr. BENCHAD OMAR Titulaire de la CIN° BB115628  
 RC N° : 473993 CASABLANCA  
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca, sous le numéro 747764 .LE 29 /09/2020  
**N° 7819/PA**

**UNIVERSAL CLOTHES S.A.R.L AU**

Suivant un acte sous seing privé, en date du 17/08/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU.  
 DENOMINATION : UNIVERSAL CLOTHES S.A.R.L AU  
 Objet social : Marchand de vêtements en détail.....  
 Siège Social : GROUPE AT-TAKKADDOUM GH2-17, 2ième ETAGE SIDI BERNOUSSI-CASABLANCA.  
 Durée : 99 ans.  
 Capital Social : 100 000,00 dirhams, divisé en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune, numérotées de 1 à 1000, attribuées en totalité à l'associé unique MR. BENSASSI NOUR MOULAY KHALID.  
 L'associé unique déclare que ces parts sont toutes intégralement libérées.  
 ANNEE SOCIALE : Commence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et se terminera le 31 Décembre 2020.  
 GERANCE : MR. BENSASSI NOUR MOULAY KHALID associé unique, exerce la Gé-

rance de la société sans limitation de durée. La société est engagée par la signature seule de Mr BENSASSI NOUR MOULAY KHALID BENEFFICE : Le solde après prélèvement légal et statutaire sera attribué aux associés.  
 DEPOT : Le Dépôt Légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 30/09/2020, sous le N° : 22126, R.C N° : 474085.  
 Pour extrait et mention  
 La Gérance  
**N° 7820/PA**

**Royaume du Maroc Ministère de L'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau Direction Provinciale de Casablanca AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°17/2020**

Le 03/11/2020 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :  
**PLAN DE CAMPAGNE 2020**  
 Fourniture des panneaux de signalisation routière pour l'entretien du réseau routier de Casablanca  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille Dirhams (1000 DHS).  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent cinquante mille Dirhams toutes taxes comprises (150 000,00 DHS TTC)  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774  
 • Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;  
 • Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'économie et des Finances n° 20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation.  
**N° 7821/PA**

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE MIDELT  
 CERCLE DE MIDELT  
 CAIDAT FIZER  
 COMMUNE TERRITORIALE AIT BEN YACOUB

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 03/2020 SEANCE PUBLIQUE**

**Le 02 Novembre 2020 à 11H** du matin, il sera procédé au siège de la commune territoriale AIT BEN YACOUB à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :  
**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ROUTE AU DOUAR TAOUKASET, COMMUNE AIT BEN YACOUB, PROVINCE DE MIDELT.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la commune territoriale AIT BEN YACOUB ; Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **42 000,00 DHS (quarante deux mille dirhams et 0 cts).**  
 L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : 2 399 982,00 dirhams. (Deux million trois cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt deux dirhams et 00 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune territoriale AIT BEN YACOUB.  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 - Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés public.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 5 du règlement de consultation.  
 La présentation du dossier technique prévu par le règlement de la consultation est obligatoire.  
 Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
B	B1 et B3 et B5	4

**N° 7822/PA**

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.  
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
 DRAA-TAFILALTE  
 DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE  
 SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES  
 BUREAU DES MARCHÉS

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU À LA MAJORATION N° : 34-35-36-37-38/INV/2020. SEANCE PUBLIQUE**

Le 26octobre2020, à partir de10 heures du matin, il sera procédé au bureau du chef de service des affaires administratives et financières relevant de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert au rabais ou à la majoration pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIREE EN DHS
34/INV/2020	Travaux d'aménagement des espaces extérieurs et des terrains de sport du lycée qualifiant Mohamed VI relevant de la direction provinciale de Ouarzazate dans la CT de Ouarzazate, province de Ouarzazate.	504 714.00	10 000.00
35/INV/2020	Travaux d'aménagement du bloc des filles à l'intérieur du lycée collégial Ibn Al Arabi Al Hatimi relevant de la direction provinciale de Ouarzazate dans la CT de Taznakhte, province de Ouarzazate.	488382.00	10 000.00
36/INV/2020	Travaux d'extension de 02 écoles primaires relevant de la direction provinciale de Ouarzazate en construction de 02 salles de classe, dans le CT d'Amerzgane et Ighrem N°Ougdal, province de Ouarzazate.	329 868.00	7 000.00
37/INV/2020	Travaux de mise à niveau du lycée collégial Iminoulaoune en construction de 03 salles polyvalentes dans la CT d'Iminoulaoune, province de Ouarzazate.	449 046.00	10 000.00
38/INV/2020	Travaux d'extension de 03 écoles primaires relevant de la direction provinciale de Ouarzazate en construction de 07 salles de classe dans les CT : Ighrem N°ougdal, Toundouteet Iminoulaoune, province de Ouarzazate.	1 115 682.00	17 000.00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 • Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.  
 • Soit les déposer contre récépissé au bureau des marchés à la direction de l'AREF DRAA-TAFILALTE à Ouarzazate.  
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 • Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 6des règlements de la consultation  
 N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.  
**N° 7823/PA**

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

OUTRANCE	ACCOMPTE	PARTIE DE BRIDGE	FLIC	CHEVEUX CRÉPUS OU FRISÉS	DÉGÔTÉ	LA FIN DU JOUR	MASSE LABORIEUSE
BOUCAN				MONTÉE DANS UN LIT			
			TRÈS COURT	PERSONNE INSOCIA-BLE			
COUTEAU		AVIONS SANS PILOTES				TROMP-ERIE	
VILLE DE FRANCE	ZINC	LETTRES DE BÉART		NATO	VOYELLES	ARTICLE	
			HEURES SOMBRES			QUARTIER DE REIMS	
VERSUS		VAGABONDE ENLEVÉS	FAUCHE	SODIUM		LETTRES DE TRIUMP-VENTILÉES	
		PARA DE BAS EN HAUT ACCRO			ATTAQUE	QUARTIER DE PARIS	ANNONCE LINE SLITE
DIVISEUR							
EXCESSIVE				GRAND PERRO-QUET	BREVE ACTION COMIQUE	LETTRES DE CRÈTE	
	QUARTIER DE VARSOVIE		ALERTE SYMBOLE DES BROME				ARTICLE COUTUMES
NOTE		MAIN-D'OEUVRE				CHOISI	
PETIT CUBE							
DÉBUT D'ÉMISSION		FUREUR				POSSESSIF	

Solution mots flechés d'hier

B	E	N	E	F	I	C	I	A	I	R	E
X	E	N	O	N	G	R	O	O	M		
T	U	E	S	O	I	T	O	P			
R	T	E	L			A	M	O			
B	A	R	A	K	A			R			
V	A	G	A	B	O	N	D	E	N	T	
A	L	I	I	N	C	L	U	S	E		
G	I	R	L	U	E	E		M			
A	S	P	I					N	E		
N	E	T	T	E	R	R	I	E	N		
C	R	E	V	E	R	A	I	N	T		
N	E	S	U	G	I	V	R	E	S		

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saïdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouitry  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
Téléphone: 0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130 / 64

**Site web:**  
www.libe.ma

Journal Libération  
Libération Maroc

**2017**  
www.ojd.ma

### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Honoraires
- 2- Punaise d'eau douce - Le soleil le tua
- 3- Cadenette - Outil d'ajustage
- 4- Laisserai voir ma joie - Déesse indoue
- 5- Grecque - Relater
- 6- Médusé
- 7- Une des Cyclades - Rapport
- 8- Équivalence - Entière
- 9- Boisson espagnole - Coordonnant
- 10- Suit le titre - Sirop à base de miel

**VERTICALEMENT**

- 1- Dessin
- 2- Valeur - Tamis
- 3- Entreprise
- 4- Désavantagea - Font le rôle - En prose
- 5- Funeste
- 6- Tendre partie - En rafle - Idéal américain
- 7- En secret - Spath
- 8- Vaisseau
- 9- Cessez-le-feu - Départ de nageur
- 10- Réfléchi - Sous-développé

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	L	I	E	U	T	E	N	A	N	T
2	A	N	T	R	E		I	D	E	E
3	M	O	R	E	L	L	E		T	N
4	P	U	E		E		R	I	T	E
5	A	I	S	E		E		N	E	S
6	D		I	T	A	L	I	E		M
7	A	P	L	A	N	I		G	R	E
8	I	L	L	U	S	T	R	A	I	
9	R	I	O		E		A	L	E	P
10	E	A	N	E	S		T	E	N	U

### Grilles de sudoku

**Facile**

			6		3			
	1			8	2		9	
	9	5				3	6	
	8	2	3		7	6	5	
4				5				2
	5	9	2		6	7	8	
	6	8				2	4	
	2		7	6			1	
			4		5			

**Moyen**

	3			1	4		7	
5		4		7	6			9
					2			3
							4	2
	4		7	2	5		9	
7	2							
4			8					
1		6	4		8		7	
	7	2	9				3	

**Difficile**

9		4						
			3			4	6	
6				2			9	1
	9							
		3	4	6	5	2		
						7		
7	5			4				3
	2	6			1			
						1	7	

**Expert**

			1		7	2		
	9	7	8				1	4
	5							
			3				6	
8	7						4	1
	1			8				
							2	
3	2				6	7	5	
		5	2	3				

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

1	8	3	2	6	9	7	4	5
9	2	7	4	5	8	3	6	1
5	4	6	1	3	7	8	2	9
6	3	5	7	2	1	9	8	4
7	9	4	3	8	5	2	1	6
8	1	2	6	9	4	5	7	3
4	5	1	8	7	3	6	9	2
3	6	8	9	4	2	1	5	7
2	7	9	5	1	6	4	3	8

**Moyen**

7	6	5	3	2	4	9	1	8
1	9	4	7	8	5	2	3	6
2	3	8	1	6	9	7	4	5
5	7	2	4	9	6	3	8	1
6	8	1	5	7	3	4	2	9
9	4	3	2	1	8	6	5	7
3	5	6	8	4	7	1	9	2
8	1	9	6	3	2	5	7	4
4	2	7	9	5	1	8	6	3

**Difficile**

4	2	3	8	6	9	7	5	1
9	1	6	4	7	5	8	3	2
8	7	5	2	1	3	4	9	6
2	3	1	9	4	6	5	8	7
6	5	8	1	3	7	2	4	9
7	9	4	5	8	2	1	6	3
1	8	7	3	9	4	6	2	5
3	4	2	6	5	1	9	7	8
5	6	9	7	2	8	3	1	4

**Expert**

5	8	4	6	3	1	2	9	7
3	1	6	7	9	2	8	4	5
2	9	7	8	4	5	3	1	6
8	2	5	1	6	9	4	7	3
7	6	3	2	8	4	9	5	1
1	4	9	5	7	3	6	8	2
9	5	8	3	2	7	1	6	4
6	3	1	4	5	8	7	2	9
4	7	2	9	1	6	5	3	8



# La Botola Pro D1 promet un sprint "show"

*Ça se corse de plus belle*



Le Raja s'en tire à bon compte, le WAC cartonne et se repositionne, alors que la RSB s'emmêle les pinceaux et cède le pas à domicile. En bas du tableau, ça se corse de plus belle à trois manches de la fin de l'exercice.

La 27ème journée du championnat national de football, Botola Pro D1, dont les débats ont eu lieu mardi et mercredi, a vu le Raja conserver son fauteuil de leader, malgré son match nul concédé du côté d'Oujda devant le Mouloudia local (2-2). Une partie plaisante que les Casablancais ne devaient absolument pas perdre, sinon ils couraient le grand risque d'être coiffés au poteau par les deux autres prétendants au titre, la RSB et le WAC.

Le Raja n'a pas tardé à trouver le chemin des filets par l'entremise de Hamid Ahdad (3è), mais ce n'était que partie remise, puisque les locaux, bien peinaris dans leur cinquième loge, ont aussitôt recollé au score grâce à Noah Saadaoui, prochaine recrue des Verts, qui se sont fait surprendre à l'heure de jeu en encaissant un deuxième but signé Lamine Diakite.

Le Raja a pu tout de même éviter ce scénario catastrophe, en égalisant sur penalty transformé par Mohcine Moutawalli (72è) entré en seconde période et qui a été d'un grand apport pour ses partenaires.

Grâce à ce match nul, le Raja a pu conserver son fauteuil de leader avec un total de 53 points, mais il est talonné de nouveau par son éternel rival, le Wydad (52 pts) qui a doublé la RSB, désormais troisième avec trois longueurs de retard sur les Verts.

Les Rouges, qui restaient sur deux issues de parité face au Raja et au MAT, n'avaient d'autre option que la victoire à la maison devant l'OCS pour rester dans la course au titre. Mission pleinement accomplie pour les poulains de Miguel Angel Gamondi qui ont scellé le sort de cette partie sur le score de 4 à 1, suite au doublé de Badii Aouk (21 et 87è) et aux penaltys transformés avec succès par Yahya Ja-

brane (43è) et Kazadi Kaasangu (76).

Second revers d'affilée, qui plus est sur un cinglant score, pour les Mesfiouis qui avaient été atomisés récemment par le FUS (5-2). Ce qui ne devrait pas plaire aux dirigeants du club qui autrefois voyaient leur club gagner peu de matchs mais il ne perdait pas sur de larges scores. Au coach Abdelhadi Sektioui de revoir ses cartes, tout comme d'ailleurs son frère cadet Tarik qui aura du mal à expliquer aux responsables berkanis la défaite inattendue à la maison contre la Renaissance de Zemamma (1-2).

Une déconvenue qui pourrait coûter cher au décompte final, d'autant plus qu'elle entamerait le moral des partenaires de Mohcine la-jour à quatre jours de leur virée à Casablanca pour croiser le fer, dans un match au sommet, avec le Raja.

Pour Zemamma, vainqueur grâce aux buts de Lahcen Daoudi (52è) et Mehdi Lemzaoui au temps additionnel (l'unique but de la RSB a été l'œuvre de Mohamed Aziz sur penalty), il s'agit là d'une parfaite opération qui lui a permis de se hisser à la 10ème place avec un cumul de 32 points et d'entrevoir les ultimes sorties avec davantage de sérénité. Même si rien n'est encore joué dans la mesure où les mal barrés sont décidés à jouer à fond leurs chances. A commencer par l'IRT (14è avec 30 pts) qui, enfin, s'est imposé dans son stade aux dépens

du MAT par 1 à 0, grâce à un but de Taoufik Ijrouten à la 46ème minute, sachant que les Tangerois ont évolué à dix pratiquement tout au long de la seconde mi-temps après l'expulsion de Mohamed Chibi.

Et c'est sur ce même petit score de 1 à 0, but du Congolais Samu Tshibamba à la 18è mn, que l'OCC, 15ème du classement avec 27 points, a pris le meilleur sur le Raja de Béni Mellal, lanterne rouge et relégué officiellement en D2.

Le FUS n'a pas fait de cadeau au RCOZ, défait par 3 à 1 et qui se trouve dans de beaux draps en partageant le 12ème poste avec le CAYB et l'IRT avec 30 points, soit seulement trois unités de plus que l'OCC.

Pour rappel, deux matches comptant pour cette journée ont été avancés à mardi et ils s'étaient soldés en faveur des clubs visiteurs. Ainsi, l'ASFAR a pu renouer avec la victoire en

## La liste de Halilhodzic Première cape de Munir El Haddadi

Le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, a annoncé hier lors d'une conférence de presse la liste des joueurs retenus pour les deux matches amicaux contre le Sénégal et la RD.Congo.

Halilhodzic a fait savoir qu'il s'est basé sur le critère de la performance pour ce qui est du choix des joueurs, rappelant que ce stage d'octobre serait le seul dont disposerait le staff technique de l'EN avant la reprise des échéances officielles, à savoir les éliminatoires de la CAN 2021 et du Mondial 2022.

A noter que le Onze national affrontera le Sénégal le 9 octobre et la RDC le 13 dudit mois. Ces deux matches, qui auront lieu à huis clos, sont prévus au Complexe Moulay Abdellah de Rabat et leur coup d'envoi sera donné à partir de 19 heures.

Voici, par ailleurs, la liste des 26 joueurs convoqués :

Gardiens de but : Mounir El Kajoui (Hataysport-Tur) et Yassine Bounou (FC Séville-Esp)

Défenseurs : Nousseir Mazroui (Ajax Amsterdam-PB), Issam Chebbak (Matalyspor-Tur), Hamza Mendyl (Schalke 04-All), Nabil Dirar (Fenerbahce-Tur), Soufiane Chakala (Villareal-Esp), Samy Mmaec (K.Saint Trond VV-Bel), Ghanem Saïss (Wolverhampton-Ang), Zouheir Feddal (Sporting Lisbonne-Port) et Nayef Aguered (Rennes-Fr).

Milieux de terrain : Nassim Boujellab (Schalke 04-All), Sofiane Amrabat (ACF Fiorentina-Ita), Driss Saddiki (Willem II-PB), Omar El Kadouri (Paok Salonik-Gre), Aymen Barkok (Eintracht Francfort-All), Hakim Ziyech (Chelsea-Ang), Oussama Tana (Vitesse Arnhem-PB) et Selim Amallah (Standard de Liège-Bel).

Attaquants : Moha Rharsala (SK Slovan Bratislava-SK), Youssef El Arabi (Olympiacos-Gre), Youssef En-Nesyri (FC Séville-Esp), Zakaria Labiad (Ajax Amsterdam-PB), Achraf Bencharki (Zamalek-Egy), Munir El Haddadi (FC Séville-Esp), Achraf Hakimi (Inter Milan-Ita).

dominant le Youssoufiah de Berrechid (4-2), tandis que le HUSA a assuré son maintien dans la cour des grands après avoir surclassé le DHJ par 2 à 1.

Mohamed Bouarab

## Journées restantes

### 28ème journée

**Samedi 3 octobre à 19h00**

RCAZ-OCC  
OCS-IRT  
RCOZ-DHJ  
FUS-CAYB

**Dimanche 4 octobre à 19h00**

RBM-ASFAR  
RCA-RSB  
MAT-MCO  
HUSA-WAC

### 29ème journée

**Mardi 6 octobre à 19h00**

DHJ-FUS

**Mercredi 7 octobre à 19h00**

RBM-CAYB  
ASFAR-RCAZ  
OCC-RCA  
RSB-MAT  
MCO-OCS  
IRT-HUSA  
WAC-RCOZ

### 30ème journée

**Samedi 10 octobre à 19h00**

RCAZ-RBM  
MAT-OCC  
RCOZ-IRT  
CAYB-DHJ

**Dimanche 11 octobre à 19h00**

RCA-ASFAR  
OCS-RSB  
HUSA-MCO  
FUS-WAC

## Résultats

**Mardi 29 septembre**

CAYB-ASFAR : 2-4

DHJ-HUSA : 1-2

**Mercredi 30 septembre**

OCC-RBM : 1-0

MCO-RCA : 2-2

IRT-MAT : 1-0

WAC-OCS : 4-1

FUS-RCOZ : 3-1

RSB-RCOZ : 1-2

## Classement

Botola Pro		Pts	J	G	N	P	Diff
01	RCA	53	27	15	3	4	15
02	WAC	52	27	15	7	5	22
03	RSB	50	27	13	11	3	11
04	FUS	43	27	11	10	6	8
05	MCO	42	27	10	12	5	9
06	FAR	33	27	10	3	8	6
07	DHJ	35	27	8	11	8	1
08	HUSA	34	27	5	7	11	-3
09	MAT	34	27	8	10	9	1
10	RCAZ	33	27	8	8	11	2
11	OCS	32	27	6	14	7	-7
12	RCOZ	30	27	7	9	11	-2
13	CAYB	30	27	8	6	13	-13
14	IRT	30	27	7	9	11	-14
15	OCC	27	27	6	9	12	-12
16	RBM	11	27	1	8	16	-24

# Calcio : L'Inter et l'Atalanta carburent d'entrée

**Achraf Hakimi : Je suis très heureux de la façon dont je me suis adapté à l'équipe, même s'il me reste des mécanismes à perfectionner**



**L'**Atalanta a frappé fort en s'imposant (4-1) au Stadio Olimpico de Rome face à la Lazio, mercredi, pendant que l'Inter Milan a confirmé sa puissance de feu face au fragile promu Benevento (5-2).

Avec ces matches en retard de la 1<sup>re</sup> journée, déplacés pour cause de campagnes européennes estivales, les deux équipes nerazzure ont confirmé leur ambition: tenter de perturber la quête du 10<sup>e</sup> titre consécutif de la Juventus, qui a perdu ses premiers points dimanche devant la Roma.

Redoutable devant la cage romaine, la "Dea" a concrétisé quasiment toutes ses occasions de la première mi-temps pour s'échapper à la pause (3-0).

Mais les Bergamasques avaient tout lieu de rester méfiants: avec la même avance l'an dernier à la mi-temps, ils s'étaient fait rejoindre par la Lazio 3-3.

Felipe Caicedo, en réduisant la marque (1-3, 57<sup>e</sup>) pour les Romains, a tenté d'agir ce

souvenir. Mais le meneur de jeu de l'Atalanta "Papu" Gomez l'a vite chassé d'une magnifique frappe (1-4, 61<sup>e</sup>), pour signer son second but de la soirée (son troisième en deux journées).

"On savait tous ce qui était arrivé l'an dernier, on en a parlé. Mais quand ils ont marqué, on a mis le quatrième pour conclure la partie", a commenté le latéral néerlandais de l'Atalanta Hans Hateboer.

L'Atalanta, avec deux victoires en deux matches, rejoint le peloton de tête composé de Naples, Inter, Hellas Vérone et AC Milan, tous avec 6 points.

"Je pense qu'on a fait le match qu'on devait faire, mais on a mal négocié certains moments-clé. On doit analyser nos erreurs, et comment ils ont marqué quatre fois en tirant cinq fois au but", a souligné Simone Inzaghi, entraîneur d'une Lazio qui va devoir rapidement digérer: elle accueille dimanche l'Inter Milan, qui a fait le plein de confiance chez le promu Benevento.

Après les sueurs froides initiales contre la Fiorentina (4-3), le scénario a cette fois été rendu beaucoup plus facile pour l'Inter dans la foulée d'un Romelu Lukaku affamé et un Achraf Hakimi déjà affûté sur son côté droit.

Il leur a fallu moins de 30 secondes pour se trouver, "Big Rom" reprenant victorieusement un centre de Hakimi. L'entente entre le Belge et le Marocain, arrivé du Borussia Dortmund, avait déjà remis l'Inter en selle contre la Fiorentina et semble partie pour faire des étincelles.

L'Inter, ainsi lancée, a continué à martyriser la fragile défense de Benevento. Gagliardini a doublé la mise d'une belle volée (25<sup>e</sup>) avant d'offrir à Lukaku son deuxième but (28<sup>e</sup>). Hakimi a ensuite profité de la lenteur de la défense pour ouvrir son compteur buts (42<sup>e</sup>) avant que Lautaro Martinez, entré en seconde période, ne marque le cinquième but depuis l'entrée de la surface (71<sup>e</sup>).

"Je suis très heureux de la façon dont je me suis adapté à l'équipe, même s'il me reste

des mécanismes à perfectionner", a souligné Hakimi. "Le titre? On travaille à cet objectif."

Match toutefois trop facile, sans doute, pour l'Inter qui s'est aussi illustrée par de coupables erreurs de déconcentration, qui ont permis à Caprari, auteur d'un doublé pour Benevento, de limiter l'addition.

"La plus belle satisfaction pour un entraîneur est de voir que l'idée de jeu ne change pas au-delà des interprètes. Mais on prend encore deux buts, on doit améliorer l'équilibre de l'équipe", a réagi Antonio Conte, qui avait largement remanié son onze de départ avec les premières titularisations de Sanchez, Vidal et Hakimi, mais aussi Skriniar et de Vrij, de retour en défense.

Dans le dernier match de la journée, La Spezia a décroché une victoire historique, sa toute première en Serie A. Le promu s'est imposé, à dix pendant près d'une demi-heure, chez l'Udinese (2-0). "Un résultat historique! Avec la tête, l'orgueil et le coeur", a exulté le club ligurien sur Twitter.

# Neymar échappe aux sanctions

*Les accusations de racisme balayées par le doute*



**B**eaucoup de bruit pour rien. Accusé d'avoir tenu des propos racistes et homophobes, la superstar du PSG Neymar a évité mercredi des sanctions, faute de preuves. Libéré des soupçons, le Brésilien peut enfin commencer sa saison.

Une énorme polémique, des vidéos, des expertises en lecture labiale, des échanges par médias interposés... et à la fin, "aucun élément tangible".

Au milieu du tumulte médiatique, l'enquête de deux semaines de la commission de discipline de la Ligue (LFP) n'a rien trouvé de probant, ni contre "Ney", ni contre le Marseillais Alvaro

Gonzalez, accusés d'avoir échangé des insultes racistes et homophobes lors du houleux PSG-OM du 13 septembre dernier.

Grâce au bénéfice du doute, les deux joueurs échappent ainsi à une suspension, qui aurait pu être très lourde, jusqu'à dix matches selon le barème de la Fédération (FFF), pour des propos discriminatoires avérés.

"Une sentence plus que méritée", a réagi Alvaro sur son compte Twitter. "Je n'ai jamais été et ne serai jamais une personne raciste", a-t-il ajouté, remerciant "l'OM pour sa confiance et sa fidélité" et "nos grands supporters".

"Alvaro n'est pas raciste, toute accusation portée à son encontre sur ce sujet est injuste et infondée", a réagi l'OM, "satisfait" de cette décision.

"Indignation et colère. Un non-jugement de la LFP aveugle, sourde et muette. Soirée noire pour la lutte contre l'homophobie et le racisme dans le football", s'est indigné de son côté le collectif "Rouge direct", luttant contre l'homophobie dans le football.

Mais la commission de discipline est formelle: le dossier était vide.

"Premier constat, aucun rapport d'officiels, arbitre ou délégué, ne contenait d'éléments relatifs à ces propos ou injures à caractère discriminatoire", a expliqué son président Sébastien

Deneux.

"Le second, c'est que les déclarations des deux joueurs sont contraires en quasi tous points. Rien ne permettait d'établir de manière claire et précise la nature des propos qui ont été échangés", a-t-il poursuivi.

L'expertise en lecture labiale, demandée par l'instructeur, a même alimenté le flou, alors que des médias brésiliens et espagnols, avec la même technique, assuraient qu'Alvaro avait traité Neymar de "singe" et que "Ney" lui aurait répondu par une injure homophobe.

"Il n'y avait pas de corrélation avec ce que les joueurs ont déclaré. En plus, l'expert précisait bien que la technique n'était elle-même fiable qu'à 30%, ce qui laisse place au doute, qui doit profiter aux joueurs", a expliqué le dirigeant.

Neymar est aussi libéré des soupçons de racisme, pour des propos qu'il aurait tenus envers le Japonais Hiroki Sakai: "Les travaux de la commission se sont essentiellement concentrés sur les échanges entre Neymar et Alvaro", a dit Sébastien Deneux.

Cette annonce clôt l'épais dossier du "Clasico", dont les suites disciplinaires avaient fini par éclipser l'exploit réalisé par Marseille, qui avait remporté son premier succès contre le PSG en neuf ans (1-0).

Une première salve de sanctions destinée aux

acteurs d'un début de bagarre générale qui a conduit à cinq expulsions, a été rendue le 16 septembre, concernant les Parisiens Layvin Kurzawa (6 matches), Neymar (2 matches ferme plus un avec sursis) et Leandro Paredes (même sanction) ainsi que les Marseillais Jordan Amavi (3 matches) et Dario Benedetto (1 match).

Une autre a visé l'attaquant star du PSG Angel di Maria (4 matches), rattrapé par les images de télévision, pour un crachat à destination d'Alvaro.

Pour Neymar, c'est un soulagement. "Je suis inquiet", avait déclaré son entraîneur Thomas Tuchel, déjà contraint de composer avec un effectif restreint par les blessures et les suspensions.

Les accusations de racisme laissent planer le spectre d'une longue absence et, plus généralement, beaucoup de questions sur son image, alors qu'il a été mêlé à plusieurs dérapages extraspportifs.

Mercredi, il a fait parler de lui pour son énorme dette au fisc espagnol, qui lui réclame plus de 34 millions d'euros!

Mais il devrait être sur le terrain vendredi contre Angers, et même pour la suite, à l'aube d'une saison cruciale pour lui, marquée par des négociations sur une prolongation de son contrat expirant en 2022.

## A Cuba, le dollar est roi... pour ceux qui en trouvent

À l'entrée d'un magasin de Cuba, ce panneau: "Les CUC (pesos convertibles) ne sont pas acceptés". À l'approche de l'unification monétaire, tout le monde sur l'île veut des dollars, mais encore faut-il en trouver.

"Sur les 11 millions d'habitants, si par exemple un million peut acheter en dollars, qu'est-ce qui se passe pour les autres? Moi je n'ai pas de famille à l'étranger" pour envoyer les précieux billets verts, fulmine Aleskis Rodriguez, 31 ans, qui fait la queue pour acheter du café en CUC, dans un marché de La Havane qui les accepte encore.

Depuis 1994, les Cubains jonglent entre le CUC, aligné sur le dollar, et le CUP, qui vaut 24 fois moins. Alors que le premier sera bientôt supprimé et que le deuxième risque d'être fortement dévalué, ils se tournent vers une troisième monnaie, jugée plus solide: le dollar.

Privée de touristes en raison de la pandémie et fragilisée par les sanctions américaines, l'île, gouvernée par les communistes depuis 1959, a plus que jamais besoin de devises.

Dans ce pays qui importe 80% de ce qu'il consomme, le dollar, dont la possession de quelques billets dans la poche pouvait valoir de la prison jusqu'en 1993 (il avait ensuite circulé librement jusqu'en 2004), a donc fait son grand retour.



C'est uniquement dans cette monnaie, et par carte bancaire liée à un compte local ouvert pour l'occasion, qu'on peut désormais acheter dans certains magasins alimentaires, d'électroménager et de pièces automobiles.

Le gouvernement récupère ainsi les devises dépensées via ces comptes, que certains Cubains alimentent grâce aux dollars transférés par leurs familles à l'étranger. Mais la majorité des habitants doit chercher la devise sur l'île.

Trouver des dollars à la banque ou en bureau de change? Mission impossible. Seule solution: le marché noir, où la demande a fait grim-

per son cours à 1,50 CUC, bien plus que sa valeur officielle (1 CUC).

Si la Banque centrale a démenti la rumeur d'une disparition du CUC dès octobre, l'attrait du billet vert reste fort, car nombre de Cubains, dont le salaire - l'équivalent de 40 dollars par mois - est versé en CUP, constatent que les magasins en dollars sont mieux achalandés.

Mais face aux pénuries généralisées, il n'y a pas de miracle, comme en témoigne Niurka Romero, femme au foyer de 50 ans qui sort d'une de ces boutiques.

"Je n'ai presque rien acheté et j'ai dépensé 30,90 dollars, c'est très cher", soupire-t-elle, montrant dans

son cabas 10 bouteilles de jus de fruits, 5 paquets de spaghettis et cinq briquettes de purée de tomate.

Pour Pavel Vidal, économiste cubain de l'Université Javeriana de Cali (Colombie), cette redollarisation de l'économie est d'abord un aveu d'échec des autorités, le reflet de réformes "incomplètes et bien en-dessous des attentes".

A force d'attendre le moment idéal pour lancer l'unification monétaire - réforme la plus nécessaire selon les experts -, le gouvernement, acculé par les circonstances, va le faire au "pire moment", souligne-t-il, avec "une dévaluation significative du taux de change

officiel".

En annonçant l'ouverture de magasins en dollars, le ministre de l'Économie Alejandro Gil avait promis qu'il ne s'agissait pas de créer un "apartheid économique" mais de satisfaire la demande d'un secteur de la population au plus fort pouvoir d'achat.

Zoila Rodriguez, retraitée de 75 ans qui touche une pension mensuelle de 280 CUP (12 dollars), n'en fait clairement pas partie. Elle n'a plus qu'à espérer que sa petite-fille lui envoie des dollars des États-Unis.

"Si elle m'envoyait de l'argent, je ne le changerais pas (en CUC), j'irais à Miramar (quartier des boutiques en dollars, ndlr), même si c'est seulement 30 ou 40 (dollars), j'aurais de quoi acheter quelques petites choses", se prend-elle à rêver.

Quelle que soit la monnaie, une chose ne change pas dans le quotidien des Cubains: les longues files d'attente. "Je suis ici depuis 5h15, il est 11h30, mais ils ferment déjà le magasin et je vais devoir revenir demain pour acheter mon café", se lamente Magalis, enseignante de 52 ans.

Selon elle, le gouvernement ne fait pas assez pour limiter les queues en cette période de pandémie: "Si le commandant Fidel Castro (décédé en 2016, ndlr) vivait encore, il aurait fait quelque chose de beau pour le peuple".

## Pastilla au poulet

### Ingrédients :

Pour la garniture :

- 1 poulet d'environ 1,5 kg
- 1 kg d'oignons
- 8 oeufs
- 500 g d'amandes émondées
- 200 g de sucre en poudre
- 4 c. à soupe d'huile végétale
- 5 cl d'huile de friture
- 1 c. à café de sel
- 1/2 c. à café de poivre
- 1/2 c. à café de cannelle
- 1 c. à café de colorant safran
- 1 l d'eau
- 4 tiges de persil plat
- 2 c. à café d'eau de fleur d'oranger

- Pour les feuilles :
- 500 g de feuilles de filo grand format
  - 200 g de beurre
  - 1 jaune d'œuf
  - 2 c. à soupe de miel
  - 1 c. à café de cannelle
  - 1 c. à soupe de sucre glace

### Préparation :

1. Commencez par préparer le poulet. Pelez et émincez les oignons, puis mettez-les dans une large marmite ou une cocotte, avec l'huile, le sel, la cannelle, le poivre et le safran. Faites-y revenir le poulet entier pendant quelques minutes à feu vif, de façon à ce qu'il soit saisi de tous les côtés.

2. Arrosez ensuite avec l'eau, portez à ébullition, puis couvrez et laissez mijoter à feu doux pendant 30 min, en ajoutant le persil plat ciselé durant les dernières minutes de cuisson. Déposez le poulet sur une planche, détachez les cuisses, les ailes et les blancs de la carcasse, et laissez refroidir le tout.

3. Dans la cocotte, toujours sur feu doux, versez un par un les oeufs entiers, tout en remuant bien, de façon à donner



de la consistance au mélange. Attendez que l'eau de cuisson se soit complètement évaporée avant d'arrêter la cuisson.

4. Pendant la fin de la cuisson de la garniture aux oeufs, faites chauffer l'huile de friture dans une poêle, faites revenir les amandes émondées jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées, puis égouttez-les sur du papier absorbant. Pendant qu'elles refroidissent, effilochez entre vos doigts la chair des morceaux de poulet ainsi que celle restée sur

sa carcasse et mettez-les dans un saladier.

5. Puis mettez les amandes dans le bol d'un robot mixeur, et hachez-les grossièrement (pas en poudre, donc) avec le sucre, puis parfumez-les avec l'eau de fleur d'oranger. Gardez-en 2-3 c. à soupe de côté pour la décoration finale.

6. Quand votre garniture est prête, préchauffez le four à 180°C (th.6) et faites fondre le beurre, puis badigeonnez-en une tôle de cuisson. Disposez ensuite une première série de 5 feuilles de filo de façon à ce qu'elles dépassent d'environ 10 cm des bords de la plaque. Badigeonnez-les également de beurre fondu, puis déposez par dessus, au milieu de la plaque, une 6ème feuille servant à contenir la garniture.

7. Garnissez alors l'ensemble de la plaque du mélange aux oeufs et aux oignons, puis ajoutez par dessus les morceaux de poulet effilochés. Arrosez de beurre fondu, puis saupoudrez avec les amandes hachées. Pour finir, rabattez les feuilles sur la farce, badigeonnez-les de beurre, puis déposez par dessus la pastilla une dernière feuille de filo (nappée de jaune d'œuf des deux côtés), afin de souder les bords et de cacher les plis.

8. Badigeonnez une dernière couche de beurre fondu, puis enfournez durant environ 30 min, le temps que la pastilla prenne une couleur dorée. Servez la pastilla nappée de miel et saupoudrée d'amandes, de sucre glace et de cannelle.

## Le déclin des papillons serait lié à la couleur de leurs ailes

Question de vie ou de mort: la résistance des papillons au changement climatique pourrait être liée à leur capacité à bien réguler leur température corporelle, qui dépend de la taille et de la couleur de leurs ailes, selon une étude parue jeudi.

Ectothermes, les papillons ne produisent pas de chaleur interne: leur température corporelle dépend uniquement des échanges thermiques avec l'environnement. Or leur capacité de régulation varie significativement selon les espèces, relève cette étude publiée dans la revue *Journal of Animal Ecology*.

Certaines espèces sont notamment obligées de se mettre à l'ombre pour se protéger du soleil et arriver à modérer leur température interne. Elles sont "susceptibles de souffrir davantage du changement climatique et de la destruction d'habitats naturels", qui voit les petits îlots de fraîcheur diminuer, explique l'auteur principal de l'étude, Andrew Bladon, du département de zoologie de l'Université britannique de Cambridge. Pour mesurer comment les papillons font face aux variations climatiques, les chercheurs ont capturé 4.000 spécimens sauvages issus de 29 espèces à travers la Grande-Bretagne, durant plusieurs mois en

2009, puis en 2018.

Ils ont pu prendre leur température grâce à un minuscule thermomètre. Diagnostic: les plus grands spécimens, aux couleurs pâles, comme le papillon blanc ou le papillon "citron", ont une meilleure thermorégulation car ils peuvent incliner leurs ailes pour diriger la lumière du soleil. Ces populations, selon les chercheurs, sont stables, voire en augmentation.

À l'inverse, les espèces aux ailes plus petites et plus colorées, comme le petit papillon cuivré, régulent moins bien leur température, et dépendent de l'ombre pour se rafraîchir. Elles ont vu leur population chuter au cours des quarante dernières années.

En Grande-Bretagne, les populations de papillons enregistrent un déclin dans deux tiers des espèces.

Selon Andrew Bladon, il faut diversifier les paysages pour protéger ces insectes essentiels à la pollinisation. En laissant par exemple des parcelles d'herbe plus hautes sur les pelouses - pour leur faire de l'ombre - ou en "rompant la monotonie des paysages agricoles, avec des haies naturelles, des fossés et des parcelles boisées", détaille le chercheur dans un communiqué.